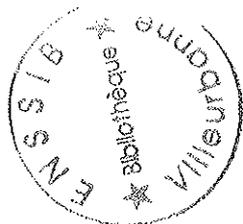


Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE



Les relations entre la BPI et
le Centre Georges Pompidou

Florence Leleu

Directeur de mémoire
Jean-Michel Salaün

ENSSIB

Responsable de stage
Noëlle Guillard

BPI

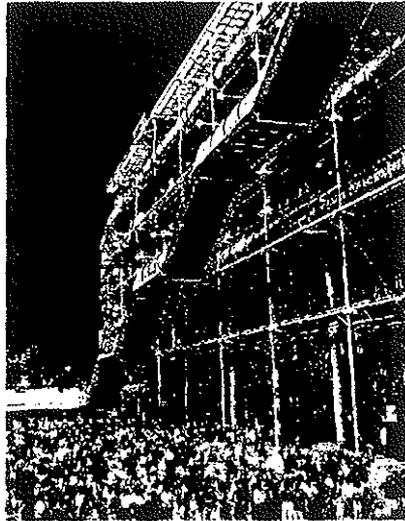
1994

1994

JCB

49

EAF. - Annonciation



PARIS • LE CENTRE BEAUBOURG

Remerciements

M. Jean-Michel Salaün
Directeur de mémoire

Mme Noëlle Guillard
Responsable du stage

et

toutes les personnes qui
ont accepté de me recevoir

RESUMES

Depuis sa création, le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou accueille en son sein la Bibliothèque Publique d'Information, organisme associé de tutelle différente. Une vingtaine d'années après, l'optique d'un réaménagement longtemps attendu vient justifier une politique de concertation et la volonté d'offrir au public une image cohérente.

DESCRIPTEURS PROPOSES (langage d'indexation PASCAL)

Bibliothèque Publique d'Information
Centre Georges Pompidou
Centre culturel

Since his creation, the Centre National Georges Pompidou receives the Bibliothèque Publique d'Information which is an associated organization. About twenty years later, the perspective of a new arrangement justifies a policy of dialogue and decides on their consistency to the people.

DESCRIPTORS (PASCAL)

Bibliothèque Publique d'Information
Centre Georges Pompidou
Cultural center

PREAMBULE

Méthodes de travail

Cette étude est un état des lieux actuel des relations entre le Centre Georges Pompidou et la Bibliothèque Publique d'Information. Elle observe à un instant T (juillet à septembre 1994) les points de contact existants et les projets annoncés des deux institutions.

Elle n'est en aucun cas une étude historique de ces relations, étude qui demanderait non seulement un laps de temps supplémentaire mais aussi une investigation plus fouillée dans les archives éparpillées de la BPI. En effet, bien qu'il existe des lieux d'archivage dans le Centre, leur existence reste encore mal connue des services de la BPI et ses versements sont donc irréguliers. Cependant, pour inscrire ces relations dans une temporalité, le préambule offre des repères historiques établis à partir des articles de périodiques rassemblés en dossiers de presse depuis 1972.

Cette étude ponctuelle s'est donc élaborée sur la base de rencontres avec le personnel du Centre et de la BPI et sur le dépouillement des supports de communication diffusés depuis 1993 (journal interne, synthèse des groupes de travail, notes d'information...).

Ces rencontres ont été nombreuses, afin de croiser les différentes informations et d'établir des recoupements.

Ces rencontres répondaient à ces deux questions :

- Quelles sont vos activités ?
- Quelles sont vos contacts et vos relations avec la BPI/Centre ?
(précision de quantité et de qualité)

Leur durée était variable (1/2h à 2h).

Leur dépouillement visait à retenir les données suivantes :

- Les services en contact
- La périodicité des contacts
- La distinction relations " personnelles " / relations " professionnelles "
- La nature des contacts " professionnels "
 - . Conseils
 - . Comités
 - . Réunions de travail
 - . rencontres informelles
 - . Lettres
 - . Communications orales
 - . Voie hiérarchique
- L'intitulé et la date des projets communs
- Eventuellement leur aboutissement
- Les points indéterminés

Chaque rencontre donnait alors lieu à une synthèse à partir des données énoncées ci-dessus et à sa confrontation avec les autres synthèses.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES (par ordre chronologique)

- Mme Noëlle GOUILLART
Service Accueil (BPI)
- Mme Raymonde COURRIERE
Service Accueil (BPI)
- Mme Danièle CHATEL
Chargé de mission - relations extérieures (BPI)
- M. Philippe GUILLERME
Chef de service de la Salle d'Actualité (BPI)
- M. Philippe ARBAIZZAR
Chef du service Animation, jusqu'en septembre 94 (BPI)
- Mme Anne-Marie BERTRAND
Chef du service Etudes et Recherches
- Mme Françoise PAVIOT
Chargée de la communication interne (Centre),
Rédactrice en chef de *Coursives*
- M. Etienne CORNU
Service Accueil (Centre)
- Melle Emmanuelle PAYEN
Adjointe au chef du service Animation (BPI)
- Mme Colette TIMSIT
Chef du service de Presse (BPI)
- Mme Marielle TABARD
Cellule pédagogie Art plastiques du DDC (Centre)
- M. Yves BERGERET
Commissaire d'exposition du service Animation (BPI)
- Mme Annie MEYER
Cellule débats du service Animation (BPI)
- Mme Nick DIAMENT
Adjointe au directeur (BPI)
- Mme Arielle ROUSSELLE
Responsable du service Edition/Diffusion (BPI)

- M. Olivier ROSENTHAL
Service Liaison/Adhésion (Centre)
- M. Jean DUFOUR
Chef du service Audiovisuel (BPI)
- M. Philippe BIDAINE
Responsable des éditions (Centre) - directeur de la rédaction du *Magazine*
- Mme Dominique BAUDE
Responsable des Bases de données (BPI)
- Mme Marie-Annick CHAPUIS
Chef du service Informatique (BPI)
- M. William CHAMAY
Chargé de production (service Audiovisuel Centre)
- M. Philippe BONNAUD
directeur des manifestations et des spectacles (Centre)
- M. Roger ROTMANN
" Revues Parlées ", (DDC, Centre)
- Mme Marianne ALPHANT
Responsable des " Revues parlées "
- Mme Michèle BENHAMOU
Responsable des débats de la Salle d'Actualité (BPI)
- Mme Suzette GLENADEL
Responsable du Festival du " Cinéma du Réel " (BPI)
- Mme Madeleine AVRIN
Service Formation (BPI)
- Mme Luce-Marie ALBIGES
Chef du service Iconographie (BPI)

REPERES CHRONOLOGIQUES

BPI

Déc. 1967

Le projet de la Bibliothèque des Halles est arrêté par le Ministère de l'Education nationale. Son emplacement est prévu sur le plateau « Beaubourg ».

27 janvier 1976

Décret portant création de la BPI.

1977

Directeur-fondateur : J-P Seguin.

1977-1983

Directeur : R. Fillet.

1983-89

Directeur : M. Melot.

1990-93

Directeur : J. Bourgain.

Mars 1993

Directeur : M. Blanc-Montmayeur

Centre Georges Pompidou

Déc. 1969

Le Président Georges Pompidou propose la construction sur le plateau Beaubourg d'un centre culturel incluant la bibliothèque.

Janvier 1972

R. Piano, R. Rogers et G. Franchini sont choisis comme architectes.

Avril 1972

Début des travaux

31 janvier 1977

Inauguration du Centre par le Président Valéry Giscard d'Estaing.

2 février 1977

Ouverture du Centre au public.

1977

Directeur : R. Bordaz.

1977-80

Directeur : J. Millier.

1980-83

Directeur : J-C Groshens.

1983-86/1986-89

Directeur : J. Maheu.

1989-92

Directeur : H. Ahrweiler

1992-93

Directeur : D. Bozo

Sept. 1993

Directeur : F. Barré

INTRODUCTION

C'est un hasard qui a réuni dans la même maison la Bibliothèque Publique d'Information et le Centre Georges Pompidou. De tutelles différentes, ils sont depuis leur création en 1977 indépendants l'un de l'autre et, symboliquement, c'est la raison pour laquelle la BPI ne s'est pas appelée la bibliothèque du Centre Beaubourg. Ils n'en partagent pas moins le même bâtiment ce qui crée des interactions entre ces deux structures de profil si différent. Qualifié diversement par la presse « d'arche de Noé », « d'usine » ou de « supermarché de la culture », ce « lieu de prélèvement », tel que le définit Jean-François Barbier-Bouvet, ne laisse pas indifférent. Il est le bâtiment le plus visité de Paris et la BPI attire la moitié des usagers du Centre. Son poids est considérable au sein du CNAC GP mais aussi du réseau des bibliothèques parisiennes. Emblématique du libre accès, elle draine en particulier les étudiants, trop nombreux pour les bibliothèques universitaires parisiennes qui, en partie par manque de crédits, ne parviennent pas à faire face. De son côté, le Centre est un exemple unique en France par sa taille et la diversité de ses activités : expositions temporaires et permanentes, projection de films documentaires et de fiction, théâtre, concerts, atelier pour enfants, débats, centres de documentation etc. Les relations entre ces deux « monstres sacrés » semblent à première vue aller de soi et le public, pour sa part, ne les distingue pas l'un de l'autre. Cependant il n'en n'est rien. La nomination d'un nouveau directeur à la BPI et d'un autre président à la tête du CNAC GP en 1993 donne un tour différent à ces relations jusqu'alors espacées et confuses. Dans l'optique du réaménagement intérieur du Centre prévu pour 1997, ils sont tous deux conscients de la nécessité d'engager un dialogue constructif et la concertation est à l'ordre du jour. L'étude des relations entre la BPI et le Centre Georges Pompidou passe, d'une part, par le recensement des instances en contact et, d'autre part, par l'analyse des activités communes. Malgré l'affirmation d'entamer une réelle politique de concertation, les modalités de sa mise en application restent à définir. Du moins l'étude des relations actuelles entre les deux établissements peut mettre en lumière les manques à combler et les objectifs à remplir.

PREMIERE PARTIE

Analyse des instances en contact

A. Des instances de communication récentes :

A la suite d'un audit réalisé en mars 1992, le centre Georges Pompidou s'est doté d'une direction unique de la communication rattachée directement au président. Cette direction s'est organisée autour de cinq pôles dont un pôle de communication interne¹ agissant en direction des personnels du Centre. La BPI et l'IRCAM, parce qu'ils sont des organismes associés, ont conservé leurs propres services de communication. En ce domaine, la BPI a à sa disposition deux cellules distinctes : l'une est un service de presse, la seconde est en fait un chargé de mission traitant des relations extérieures.

1. Rôle du chargé des relations extérieures

Mme Danièle Chatel, nommée à la BPI en 1987, succédait à une personne chargée des relations avec l'extérieur stricto sensu. A cette date, ce poste s'est orienté en direction de relations plus fortes avec le Centre. Cependant, ce n'est qu'à partir de 1992 que ce rôle a pris toute son importance et il est aujourd'hui la marque d'une volonté de coordination Centre/BPI plus grande. Cette implication nécessaire de la BPI dans le Centre répond, après une ignorance réciproque, aux demandes de la Direction du Livre et de la Lecture (DLL), du Ministère de la Culture et de la Francophonie et du Centre lui-même. Officiellement chargée des relations avec le Centre par délégation du directeur de la BPI, Mme Chatel tente d'impulser aux nombreux services de la bibliothèque fonctionnant régulièrement ou occasionnellement avec ceux du Centre l'habitude de l'informer de leur travail en coopération. Ce rôle de centralisation de l'information à l'échelle de la BPI répond

¹ Les quatre autres pôles du Centre sont : le pôle presse/relations publiques, le pôle mécénat/parteneriat, le pôle image et le pôle gestion.

à la nécessité d'une politique cohérente à l'égard du Centre. C'est à ce niveau que l'image de la BPI ainsi que son rôle à l'intérieur du Centre se déterminent. Toute initiative des services internes de la BPI en direction du Centre est à discuter avec le chargé des relations extérieures qui assure par là même un rôle de décision et d'harmonisation. Pour cette raison, la prospection de fonds doit donner lieu à une information et à un accord du chargé des relations extérieures, tenu ensuite d'en informer le Centre.

En outre, cette cellule s'engage dans toute négociation impliquant la BPI, et ce à tout niveau. De la confirmation, par écrit, au service de coordination des espaces du Centre, de la réservation d'une salle commune d'exposition à la révision de la convention associant le Centre à la BPI depuis leur création, le chargé des relations extérieures s'affirme en tant qu'instance centrale et décisionnelle, premier et dernier maillon de la communication avec les départements du Centre.

2. Rôle du service de presse

Il se compose d'une attachée de presse et de son assistante, ainsi que d'un objecteur de conscience (parfois l'équipe s'accroît d'un stagiaire). Son rôle principal est de faire parler de la BPI dans les médias, de ses services et de ses manifestations organisées par elle seule et en partenariat ou en commun avec le Centre (dans ce dernier cas, le service de presse de la BPI et celui du Centre peuvent travailler ensemble). Il est également un facteur important de la communication avec le Centre.

a. Appartenance aux comités éditoriaux des différents organes de communication du Centre

L'attachée de presse, Mme Colette Timsit, participe à l'élaboration du journal interne du Centre Pompidou, *Coursives*, bimestriel créé en avril 1993. *Coursives* au logo du Centre et produit par le pôle de communication interne du Centre, est

un journal de quatre pages pliées, de format carré, imprimé en deux couleurs sur papier recyclé, proposant en général cinq rubriques² :

- Un article long sur une activité précise du Centre (au sens large) accompagné d'un micro-trottoir ou du « Centre en chiffre » et l'actualité des divers départements.
- un agenda annonçant les dates des réunions, des rencontres avec l'extérieur du Centre (au sens large).
- Une rubrique « express » offrant des informations ponctuelles et rapides sur les différents départements et organismes associés.
- Une rubrique « kiosque » recensant les parutions émanant des divers services éditoriaux du Centre (au sens large) concernant son fonctionnement interne (annuaires, autres journaux internes...).
- Une rubrique annonçant les départs et arrivées du personnel permanent des différents départements et organismes associés.

Ses trois missions essentielles sont :

- Informer des décisions et orientations de l'établissement.
- Être un écho des initiatives de chacun.
- Servir de point de repère dans le Centre

Sa création a fait l'objet d'un « mardi de l'information »³ sur la communication interne.

Coursives apparaît donc comme un journal d'information concernant toutes les entités abritées par le Centre, traitant aussi bien de l'actualité de l'IRCAM et de la BPI que de celle du MNAM/CCI, s'intéressant aux activités les plus diverses accueillies par le Centre (par exemple les sociétés de service chargées de la

² Voir l'exemplaire en annexe.

³ Ces « mardis de l'information » réunissent les différents services de la BPI autour d'un thème précis. Son fonctionnement est plutôt libre et basé sur le volontariat.

restauration alimentaire, de l'emballage ...). Reflet du logo, ce journal interne offre un regard transversal sur la vie du Centre.

Le Magazine, successeur du *CNAC Magazine* en 1989, est un bimestriel d'information artistique et culturelle à l'usage du public, d'environ 40 pages. Il est tiré à 52.000 exemplaires et vendu 15F. Il émane du service Edition du Centre. Traitant uniquement de la programmation culturelle du Centre, de ses éditions et de ses visites ouvertes au public, il offre, à travers des articles de tailles variées (2 à 5 pages) une information répartie non par départements ou organismes associés, mais par grandes disciplines telles les arts plastiques, la littérature, la musique, le cinéma, la danse, l'histoire, etc. Actuellement, le programme du Centre se présente sous la forme d'un cahier à détacher, inséré au milieu du *Magazine*, et se décompose en trois parties :

- Une présentation rapide, en une page, des grandes manifestations.
- Un programme au jour le jour, avec un sous-classement en rubriques comme CINEMA / VIDEO, COLLOQUES, ANIMATIONS, THEATRE, REVUES PARLEES, DEBATS, DANSE, CONCERTS et POUR LES JEUNES.
- Un panorama synthétique de la programmation sur deux mois par étages et espaces⁴.

Le *Magazine* donne donc une vue d'ensemble des manifestations sans distinction des organisateurs mais en fonction de leur répartition dans les espaces du bâtiment.

A ce propos, il est à remarquer que la dénomination des espaces du Centre a fait l'objet d'une note d'information à l'ensemble du personnel de la part du président du Centre, François Barré, en date du mois de janvier 1994, « afin que les publics du Centre identifient plus clairement les espaces de [cette] institution et dans le souci d'affecter dorénavant les espaces en fonction des projets culturels proposés. » Ainsi la galerie du CCI a pris pour nom « la Galerie Nord », les galeries

⁴ Voir l'exemplaire en annexe.

contemporaines, « la Galerie Sud », la galerie du Forum « la Galerie d'Information », l'espace d'exposition du musée « la Galerie du Musée » ; la « Galerie de la BPI » a conservé son nom, tout comme la « Grande Galerie », espace commun à tout le Centre. Or, la BPI peut-être amenée, dans le cadre d'expositions pluridisciplinaires (par exemple, « La Ville » en 1994 ou « l'Amérique latine » en 1993), à occuper un espace hors de la bibliothèque, tel la « Galerie Nord » avec une exposition dont elle est le principal (parfois l'unique) concepteur. Cette notion d'organisme indépendant restant floue aux yeux du public, cela détermine en grande partie l'information sur des manifestations par typologie des espaces et confère au *Magazine* son rôle de repère spatial et temporel, (sans distinction, pour le public, des entités diverses composant le Centre), dans la jungle des manifestations qui lui sont offertes dans un même lieu.

En complément, chaque département et organisme offre son propre programme. Celui de la BPI est élaboré par son service de presse et réalisé par son service Edition/Diffusion. Il répertorie également les différents espaces dévolus à la BPI, quelque soit leur situation dans le Centre (par exemple, sa salle d'Actualité se trouve au rez-de-chaussée du Centre). C'est, en partie, par ce biais que la BPI s'affirme comme organisme indépendant.

b. Diffusion de l'information des activités de la BPI auprès des différents organes de diffusion du Centre.

Ce rôle du service de presse se fait à l'égard :

- Du service de communication interne (pour *Coursives* en particulier) et externe du Centre.
- De son service Edition dans le cadre de la publication des divers programmes (pour le *Magazine* bien sûr, mais aussi pour le programme hebdomadaire du Centre, le programme des débats, colloques, conférences et « Revues Parlées », qui va bientôt changer de formule, ...).

- De son service Liaison/Adhésion (programme de la saison, présentation pour le laissez-passer annuel).
- De son service Accueil qui répercute l'information vers le public (réponses par téléphone et accueil sur place).

Cette diffusion exige, de la part du service de presse, un travail de collecte des informations auprès des différents services de la BPI. Cette dernière tâche n'est pas la plus aisée en raison surtout du manque de relais à l'intérieur des services et du défaut d'une démarche informative dans l'ensemble de l'établissement. La BPI ne possède pas de réseau de communication interne officiel fort et indépendant du service de presse.

c. Centralisation de l'information concernant le Centre et la BPI

En aval du chargé des relations extérieures, le service de presse possède la programmation du Centre à longue échéance et connaît les espaces utilisés par chaque département dans le cadre de chaque manifestation. C'est une condition sine qua non à tout travail en direction des médias qui exige une préparation des dossiers de presse longtemps à l'avance, la prévision d'enregistrements radios ou télévisés avec le service du Centre chargé de la Régie des Espaces, etc.

d. Association concernant la communication externe du Centre

Lors des manifestations pluridisciplinaires, le service de presse de la BPI doit veiller, en accord avec le Directeur de la BPI et le pôle image du Centre, à respecter la cohérence graphique du Centre Georges Pompidou. Le pôle image définit ses missions comme suit :

- Il centralise l'identité graphique et signalétique.

- Il conçoit, réalise et valide tous les documents non commerciaux émis par le Centre.

- Il gère et analyse les études d'image réalisées par le Centre.

C'est selon ce principe que la BPI est tenue de lui présenter ses propres plaquettes destinées à la presse ou à une large diffusion auprès du public, les affiches de ses manifestations, ses cartons d'invitation, son papier à en-tête, etc. Cela ne signifie pas que la BPI doit, dans ses productions éditoriales diverses, se conformer à une ligne stricte du Centre, à un modèle immuable ; du moins ne doit-elle pas dénoter trop fortement de l'image qu'offre le Centre ni en casser l'harmonie. En dehors de ces critères esthétiques assez flous pour n'être pas énoncés clairement, la BPI doit faire apparaître sur tous ses produits de diffusion et ses papiers à en-tête le logo du Centre et son nom, nécessairement associés à celui du Centre Georges Pompidou. L'ordre de ces trois composantes ayant connu bien des tribulations (au pied de la lettre, le nom du Centre Georges Pompidou doit apparaître en premier) et étant amené à en connaître de nouvelles, nous n'entrerons pas dans le détail de cet aspect de la charte graphique. Il suffit de savoir que, bien qu'étant soumise au fait d'être « agréée » par le pôle image du Centre, dans ses diverses productions, la BPI n'a pas toujours associé, tel qu'il est convenu, son nom à celui du Centre...

Un dernier mot seulement sur le logo du Centre, proposé par Christian Beneyton, responsable du pôle image. Représentation stylisée du Centre Pompidou, il offre au regard deux éléments : cinq étages reliés entre eux par l'escalier mécanique, nerf vital, qui achemine les 25.000 visiteurs quotidiens vers les différents espaces. Tout est dans la transparence et dans l'imbrication des espaces de chaque entité dans un ensemble indifférencié. Le Centre Georges Pompidou est un tout dont chaque partie n'existe que par rapport à l'autre et dont le lien avec l'ensemble est inévitable pour exister.

Les instances de communication du Centre et de la BPI sont encore trop récentes pour parvenir à canaliser toutes les informations nécessaires à une meilleure compréhension des objectifs de chaque organisme. La multitude des points d'émission de l'information, malgré la tentative de centralisation de part et d'autre,

créé parfois une certaine confusion dans l'accès à une information juste. En outre, un réseau de communication interne propre à la BPI fait réellement défaut : la communication entre la direction et les services reste insuffisante dans les deux sens pour dégager une unité et une adéquation dans les discours et les initiatives. L'habitude de faire participer des groupes de travail à une réflexion sur un point de fonctionnement particulier ou sur une redéfinition des services proposés est un facteur positif de communication. Cependant, ces neuf groupes sont nécessairement restreints et exigent une disponibilité du personnel ainsi qu'une motivation très grandes.

Face au Centre, certes équipé généreusement en outils de communication mais dont la taille et parfois le manque de participation des départements à alimenter d'eux mêmes les instances communicantes entravent des relations plus fines avec les organismes associés, la BPI montre une diversité déroutante qu'aucun support de communication ne vient réguler. Tout semble affaire de bon vouloir et, n'était la présence du chargé des relations extérieures, les relations entre la BPI et le Centre seraient innombrables et méconnues.

Enfin, ces instances de communication sont le reflet d'un mode de fonctionnement (*Coursives*) ou de la désignation d'un interlocuteur habilité à prendre des décisions (chargé des relations extérieures de la BPI) mais elles sont rarement à l'origine de rencontres inter-établissement. Ce dernier point tend à ne plus être vrai et une journée « portes ouvertes » pour le personnel des différents départements et organismes est à l'étude.

Hormis ces tentatives d'établir une liaison permanente et clairement définie entre le Centre et la BPI, les contacts systématiques et réguliers des deux établissements sont le fruit des textes officiels et de leur mise en application. Il procèdent également d'une volonté du Centre de définir une politique cohérente et de normaliser les productions diverses à travers l'organisation de comités. Enfin, dans le cadre du réaménagement, des groupes de travaux communs sont mis sur pied.

B. Des instances officielles

1. Les statuts (voir annexe)

a. Le Conseil d'Administration de la BPI

Titre I du décret du 27 janvier 1976 portant création de la BPI : organisation et fonctionnement

- Le Président du Centre Georges Pompidou est aussi le Président du Conseil d'Administration. Le Directeur de la BPI assiste aux séances du conseil avec voix consultative.
- Le conseil se réunit deux fois par an en session ordinaire mais le Ministre de la Culture, le Président du Conseil d'Administration ou le Directeur de la BPI peuvent demander une session extraordinaire.
- Le Conseil d'Administration vote le budget et est obligatoirement consulté sur le règlement intérieur de la BPI. Toute décision modificative du budget (hormis l'augmentation des dépenses et les virements de crédits entre sections ou chapitres) est prise par le Président en accord avec le contrôleur financier.
- C'est le Président qui arrête l'ordre du jour après avis du Directeur de la BPI.
- La voix du Président est prépondérante.

L'article 8 rend compte des diverses fonctions du Directeur de la BPI. A souligner qu'il est nommé par décret sur proposition du Ministre de la Culture après avis du Président du Conseil d'Administration.

b. Le Conseil de Direction du Centre

- Art. 3 et art. 5 du décret du 24 décembre 1992 portant statut et organisation du CNAC GP
- Art. 3 du décret du 27 janvier 1976 portant création de la BPI

- Le Conseil de Direction est l'instance exécutive et décisionnelle du Centre Georges Pompidou. Il comprend le Directeur Général du Centre, les directeurs des départements et les directeurs des organismes associés. Il est présidé par le Président du Centre.
- Il se réunit au moins trois fois par an (lors de la création du CNAC GP, en 1976, il était prévu dans les textes qu'il se réunisse au moins une fois par mois).
- Il vote le budget.
- Il approuve la programmation artistique et culturelle issue des travaux du Conseil Artistique en prévoyant les moyens correspondants.
- Il approuve les conventions d'association liant le Centre à la BPI.
- Il fixe la politique tarifaire.
- Il donne son avis sur la répartition générale des activités dans les espaces.

Ces trois derniers éléments sont nouveaux en regard du décret de 1976.

c. Le Conseil Artistique du Centre

Cette instance consultative a été créée par le décret du 24 décembre 1992 portant statut et organisation du CNAC GP (art.6).

- Il comprend les directeurs des départements et des organismes associés, des personnalités représentant l'ensemble des activités culturelles du Centre et d'autres personnalités extérieures désignées par le Président du Centre.
- Il émet des propositions et donne un avis sur la politique culturelle et la programmation des manifestations soumises, pour adoption, au Conseil de Direction.

- La composition du Conseil et ses modalités de fonctionnement sont définies sur décision du Président.

Sa composition a été déterminée en novembre 1993 par le Président du Centre, Dominique Bozo. Il devait se réunir 3 fois par an. Il répondait aux critiques faites au Centre à propos de ses manifestations, jugées en décalage avec l'actualité culturelle et artistique. Il apportait donc une ouverture avec la participation de personnalités extérieures en même temps qu'une aide à la décision. Aujourd'hui, il offre une réflexion très générale sur les principes et les manifestations du Centre. En outre, la participation réelle à la programmation sort des compétences des personnalités extérieures invitées en signe d'ouverture par le Président F. Barré⁵.

d. Le Conseil d'Orientation du Centre

- Il est composé de parlementaires, d'élus, de représentants des ministres chargés de la culture et de la Francophonie, de l'éducation et du budget et de personnalités du monde culturel et économique. Le Président du Centre assiste aux séances avec voix consultative.

- Il donne son avis sur la programmation culturelle et le projet de budget du Centre (élément nouveau dû au statut de 1992). Il est donc l'occasion de présenter les projets du Centre. Depuis le mois de septembre 1993, François Barré annonce la disparition du Conseil d'Orientation au profit d'un Conseil d'Administration de composition voisine mais avec cette fois un pouvoir décisionnel. Cet organe exécutif serait donc ouvert à des personnalités extérieures et axé sur le long terme.

Le directeur de la BPI appartient à toutes les instances prévues par les textes au même titre que les directeurs des départements du Centre. Les deux établissements sont légalement indépendants mais du fait du partage du même

⁵Liste des personnalités extérieures : Christian Bernard (directeur Villa Arson), Daniel Caux (président à France Musique), Alain Crombecque, Georges Didi-Hubermann, Pierre Lévy

bâtiment et de la complémentarité de leurs missions, ils sont liés par une convention collective qui donne à la BPI sa nature d'organisme associé. A ce titre, le président du CNAC GP et le directeur de la BPI sont amenés à travailler en accord sur une programmation culturelle commune. Pour coordonner les actions des deux établissements et atteindre une certaine cohérence, d'autres comités sont venus augmenter la participation de la BPI à la politique du Centre.

2. Les différents comités

a. Le Comité Audiovisuel

- Il définit les grandes lignes de la production audiovisuelle du Centre.
- Il rassemble une dizaine de personnes des différents services audiovisuels, tout établissement confondu, sous l'autorité du Département du Développement Culturel (DDC) créé par le décret du 24 décembre 1992.
- Il propose une aide à la réalisation de documentaires dans le cadre d'une rationalisation des moyens et d'une politique de concertation.

Ce comité est récent et son efficacité reste encore à prouver. Les décisions sont en fait prises par un comité restreint. Il est un prolongement du service audiovisuel commun conçu à l'origine du CNAC GP.

b. Le Comité Editorial

Il a été créé cette année. Le directeur de la BPI et des départements du Centre, ainsi que les chefs des services éditoriaux se réunissent sous la houlette du DDC pour établir une cartographie des éditions dans le Centre. Un Comité Editorial exceptionnel (et restreint) accepte ou rejette au final les projets annoncés.

Ces deux comités récents sont des émanations du DDC. Ils visent tous deux à rassembler dans une même instance des compétences similaires éparpillées dans le Centre et à harmoniser la politique de production de chaque entité du Centre. Il apparaissent cependant jusqu'à présent comme des « grand messe » dont le DDC serait l'unique ordonnateur.

c. Le Comité des Débats

Il est en cours de création. Sur le même principe que les deux autres comités, il impliquerait plus fortement la BPI en raison de l'inscription des débats de la salle d'Actualité de la bibliothèque aux « Revues Parlées » du Centre.

- Il devrait déterminer la politique des débats, dessinant bilan et programmation.
- Il se réunirait trois fois par an.
- Il pourrait éventuellement servir d'arbitrage afin de préserver la cohérence des orientations idéologiques du Centre.

3. Les groupes de réflexions

En préfiguration à la réorganisation du Centre, sous la présidence de Dominique Bozo, qui a abouti à la promulgation d'un nouveau décret en décembre 1992, une vingtaine de « chantiers » s'étaient ouverts, courant 92, pour discuter de différents points tels la communication, l'accueil du public, le secteur éducatif etc. Dans ces chantiers réservés au Centre avaient pris place des représentants de la BPI.

Aujourd'hui, le Centre et la BPI réitèrent l'expérience sous une forme plus originale. Le 6 avril dernier, le Ministre de la Culture et de la Francophonie, M. Jacques Toubon, annonçait une enveloppe de 440MF pour les travaux du Centre Georges Pompidou qui débuteraient au printemps 97. Elle venait compéter les crédits dévolus à la transformation des abords du Centre (prévue en janvier 95) et

aux travaux de réhabilitation technique du bâtiment (étalés sur les trois années à venir). Il s'agit donc à présent de déterminer précisément la programmation des modifications à l'intérieur du Centre.

Elle s'articule autour de quatre points :

- l'extension des espaces des collections permanentes du MNAM/CCI et des expositions temporaires.
- Le réaménagement de la BPI.
- Le regroupement des salles de spectacle et de conférence au premier sous-sol.
- La redéfinition du Forum et de l'Accueil.

En juillet, un jury pour le choix d'un « programmiste » s'est réuni. Début septembre, sept groupes de réflexion de 5 ou 6 personnes animés par le Centre se sont formés :

- Espace social et conditions de travail
- Ressources documentaires du Centre
- Public, produits et services
- Accueil et gestion des flux
- Espaces MNAM/CCI et collections permanentes
- Espaces spectacles vivants et images mobiles
- Gestion des services

Chacun comprend un membre de la direction concernée (un « pilote »), quelques volontaires issus du personnel du Centre, un membre de la DBS (Direction du Bâtiment et de la Sécurité) et un « programmiste ».

La BPI participe aux quatre premiers groupes, à raison d'un membre par groupe nommé par le Directeur, Mme Martine Blanc-Montmayeur. L'originalité tient au fait que le programmiste travaille en relation directe avec ces groupes grâce à un système de « va et vient » avec les tables rondes mises en place par la BPI. En effet,

en parallèle, la BPI met sur pied ses propres tables rondes regroupant vingt personnes au maximum choisies sur la base du volontariat, puis en fonction de la représentativité des services et des statuts. Les trois thèmes de discussion sont :

- l'aménagement des services intérieurs
- L'aménagement des espaces publics
- L'offre de services au public

Il s'agit, avec ces trois tables rondes, de répondre aux demandes du Centre en matière de programmation. Ce dialogue est prévu jusqu'au mois de décembre, date d'élaboration d'un programme général puis d'un programme détaillé prêt à la mi-95. L'étude de la maîtrise d'oeuvre pourra alors commencer et un marché avec différents architectes sera passé. Sur cette base, un avant-projet sera déterminé par Renzo Piano et les architectes choisis⁶.

La réunion du personnel des deux établissements autour d'un projet commun - le réaménagement du Centre - est induite par le fait du partage d'un même bâtiment. Ce réaménagement concerne autant la BPI que les départements du Centre dans la répartition des espaces (on sait quelle fût l'inquiétude de la BPI, au moment des premiers travaux de la BNF, de quitter le Centre et combien s'amplifièrent les récriminations du MNAM, trop à l'étroit en regard de la taille de ses collections. Aujourd'hui, la polémique autour des m² d'espace public n'est plus de mise. Il est tacitement convenu que la BPI conservera la même surface ouverte au public mais répartie différemment).

Outre l'organisation de l'espace, le réaménagement du Centre est l'occasion pour ce dernier de redéfinir ses activités et sa politique d'accueil du public. Le public, à en croire les sondages⁷, éprouve quelques difficultés à se repérer dans le Centre et ne distingue pas nettement les différentes entités qui le compose.

Le Centre, conçu dès le départ comme un espace uniforme, sans aucune distinction permettant de différencier chaque étage, dérouté le public. Le réaménagement

⁶ Voir en annexe.

⁷ Sondage SOFRES sur l'image du Centre auprès d'habitants de l'agglomération parisienne (décembre 1992).

tendrait à répondre à cette difficulté en rassemblant les espaces selon leur fonction (ex : toutes les salles de spectacle et de conférence seraient regroupées au premier sous-sol). Dans le même sens, la volonté du Centre d'offrir une image claire et unique s'exprime à travers les diverses négociations entamées avec la BPI.

4. Une association

L'Association du Personnel du Centre Pompidou (APCP) rassemble tous les salariés du CNAC GP et des organismes associés. Elle est subventionnée par le Centre et la BPI Elle joue le même rôle qu'un comité d'entreprise : elle organise des voyages, des visites culturelles, des activités sportives et artistiques. Elle permet surtout de faire découvrir au personnel les manifestations proposées à l'intérieur du Centre et de lui faire traverser les différents espaces qu'il n'aurait pas encore rencontré sur son chemin quotidien (ex : les Archives qui se situent à trois endroits différents). Avec *Coursives*, elle est la seule à rassembler tout le personnel vivant dans le Centre et à diffuser une certaine « culture d'entreprise ».

Ces instances diverses mettent ainsi régulièrement en contact les personnels du Centre, quelque soit leur statut. De l'élaboration des programmes de la maison aux loisirs, elles offrent un cadre officiel aux relations entre la BPI et les départements du Centre. Le fonctionnement harmonieux de l'établissement nécessite, de manière très pragmatique cette fois, un accord liant les deux entités. C'est le rôle de la convention collective.

C. Le partage du même bâtiment

1. La convention collective

Dans l'article premier du décret du 27 janvier 1976 portant création de la BPI, il apparaît que cet EPA (Etablissement Public national de caractère Administratif) est « lié par convention à l'établissement public du [Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou] ». Il y est fait également

référence à l'article 3 concernant les services communs du centre et de la BPI, à l'article 11 fixant les recettes de la BPI et à l'article 12 traitant des dépenses de la BPI. D'autre part, ce décret portant statut du CNAC GP énonce, dès l'article 2, que « [toute] convention d'association fixe notamment les modalités selon lesquelles les activités [des] divers organismes sont coordonnées avec celles des départements de l'établissement public et les modalités selon lesquelles ces organismes⁸ participent aux services communs ». Cette donnée est réaffirmée dans l'article premier du décret du 24 décembre 1992 portant statut et organisation du CNAC GP. Enfin l'article 3 concernant la sécurité et l'entretien du bâtiment (article 5 pour l'ancienne mouture) et surtout l'article 12 (ex article 11) définissent précisément ce que régit cette convention.

- Les locaux réservés à l'usage exclusif des organismes associés.
- Les modalités de la participation des organismes associés aux activités du Centre.
- Les conditions d'utilisation des locaux communs.
- Les modalités de l'assistance technique de l'établissement public à ces organismes pour l'exécution de certaines tâches administratives.
- Les règles selon lesquelles ces organismes auront recours aux services communs, notamment en ce qui concerne l'administration,, l'informatique, l'audiovisuel, les services commerciaux.
- Les responsabilités en matière d'ordre et de sécurité.
- Le montant de la participation financière des organismes associés aux charges communes du Centre, ainsi que, éventuellement, la part des ressources de l'établissement public affectée à ces organismes.

⁸ L'autre organisme associé au Centre est l'IRCAM.

Ces sept points sont identiques dans les décrets de 1976 et de 1992 avec cependant une insistance en 1992 sur les modalités de la participation plutôt que sur les locaux à partager.

Cette convention de fonctionnement est actuellement retravaillée - elle était restée inchangée depuis sa signature à la création des deux établissements - en raison notamment des modifications apportées au CNAC GP par le décret de 1992. En outre, un passé commun d'environ 20 ans va dans le sens d'une adaptation de la nouvelle convention aux réalités du fonctionnement quotidien du bâtiment. Cette convention n'étant pas officiellement signée par les deux parties à l'heure de la rédaction de ce mémoire, il m'est impossible d'en publier ici la nouvelle mouture. Néanmoins le discours officiel touchant à ces transformations peut se résumer ainsi :

- les modifications ne semblent pas trop importantes et ne font que préciser plus finement les modalités de la participation de la BPI aux activités du Centre. C'est à dire que se trouve réaffirmée la présence du directeur de la BPI au Conseil de Direction, au Conseil Artistique et aux différents Comités du Centre (Comité Audiovisuel, Editorial et prochainement Comité des Débats) qui élaborent la programmation du Centre (Cf. point 1).

- La redéfinition des locaux affectés à la BPI correspond à une réalité déjà acceptée par l'animation de la bibliothèque. Auparavant, la Grande Galerie située au 5ème étage du Centre était réservée aux expositions dites pluridisciplinaires (qui réunissaient les différents départements du Centre et les organismes associés autour d'un même thème). En dehors de ces manifestations, cet espace était partagé et une section revenait de droit à la BPI pour ses propres expositions (au même titre que le MNAM, le CCI etc.). Cette pratique est donc abandonnée et la nouvelle convention accorde le droit à la BPI d'utiliser un espace quelconque du Centre pour l'une de ses manifestations (ex : la Galerie Nord dans le cadre des manifestations autour de « La Ville ») [Cf. points 2 et 3]⁹.

⁹ Partager un même bâtiment signifie en effet également organiser la coordination des espaces. Certaines animations de la BPI (expositions, débats, festival du cinéma du réel) ou activités (bientôt un accueil des groupes) se déroulent hors des « murs » de la bibliothèque, dans le Centre.

- Le Centre prend en charge l'électricité et le chauffage (mais pas le téléphone) de tout le bâtiment. L'extension de sa couverture sociale à la BPI est en discussion (Cf. point 7).

La nouvelle convention semble donc offrir une adaptation à la situation réelle. Elle ne règle en rien les attentes initiées par l'annonce officielle d'un réaménagement. La négociation concernant le nombre de m² dévolus aux espaces publics et aux bureaux ainsi que l'organisation de ces espaces est en cours. La nouvelle convention semble être en fait un produit du passé, entérinant des pratiques habituelles. Faut-il y voir un acte qui ferait taire les méfiances de chacun des partenaires l'un à l'égard de l'autre, qui réaffirmerait des principes de fonctionnement commun sur le point, à chaque moment d'être remis en question ? Toujours est-il que cette nouvelle convention tarde à être signée malgré l'accord de chaque partie sur les modifications à apporter. N'est-ce là qu'un effet de la « lourdeur administrative » due à la taille des deux organismes ?

2. La sécurité

L'article 9 du décret du 27 janvier 1976 portant création de la BPI confie la responsabilité du bon ordre et de la sécurité dans les locaux de la bibliothèque au président du CNAC GP. La bibliothèque est un solliciteur important en matière de sécurité. Elle « absorbe » pour sa salle d'actualité (située au rez-de-chaussée), les rondes à l'entrée de la bibliothèque et dans les coursives un nombre important d'agents du Centre. Sur les 25.000 visiteurs quotidiens, 13.000 viennent à la BPI. Le phénomène de file d'attente régulière pose des problèmes de sécurité. D'une part, le déficit d'agents de sécurité se fait sentir et tous ceux que la BPI monopolise pour gérer la file d'attente sont des agents en moins pour les autres espaces. D'autre part, le bâtiment a été conçu à l'origine pour recevoir deux fois moins de visiteurs et les coursives pour être des lieux de circulation et non des lieux de stationnement enfumés. Enfin, et pour en terminer avec la file d'attente qui a souvent focalisée sur elle les tensions des uns et des autres, elle cause un dommage

aussi bien à la BPI qu'au Centre. Elle bloque l'entrée de la BPI à tous ceux qui auraient l'envie d'utiliser ses diverses activités telles l'apprentissage d'une langue, l'écoute d'un disque programmé en salle Gerschwinn à heure fixe, la visite de l'exposition de la Galerie (qui se trouve juste après l'entrée de la bibliothèque, au 2ème étage) etc. Pour tous ceux qui viennent non pour la salle de lecture (et de travail) et pour ses autres activités, la file d'attente est une source de désagrément extrêmement dissuasive. De même l'accès au centre de documentation du MNAM (bientôt réuni avec celui du CCI), qui se situe dans la même coursive que l'entrée de la BPI, s'en trouve compliqué. Enfin, lorsque le nombre de personnes prêtes à attendre est trop important pour la coursive du 2ème étage, les lecteurs sont bloqués au niveau du Forum et, dans ce cas, c'est l'accès à toutes les expositions des 4ème et 5ème étages qui se trouve réduit. Cette difficulté, due à la popularité de la BPI, pousse les diverses parties à s'interroger sur un accès indépendant de la bibliothèque qui s'ouvrirait directement sur la rue. Il en est débattu dans le cadre du projet de réaménagement du Centre, mais cette solution ne fait pas l'unanimité : elle serait une atteinte, symbolique ou réelle, à l'unité du lieu.

3. Une coïncidence et une volonté

L'historique de la création des deux établissements (voir le préambule) exprime quelle fut leur rencontre hasardeuse dans un même bâtiment. L'idée d'une « bibliothèque des Halles » conçue comme « un vaste ensemble culturel, axé sur la fonction principale d'information générale non spécialisée »¹⁰ était lancée en avril 1967. En décembre 1967, il était établi que cette bibliothèque prendrait place sur le plateau Beaubourg. En même temps la démarche d'implantation d'un centre national d'art contemporain sur ce même plateau était officiellement déposée. En décembre 1969, le président Georges Pompidou hésitait encore sur la nature et la place d'une bibliothèque dans le Centre mais l'idée du partage d'une structure commune était lancée.

¹⁰ in Seguin., J-P. *Comment est née la BPI : Invention de la médiathèque*. 1987, BPI. Centre Georges Pompidou. P 30.

Jusqu'en 1974, la bibliothèque doit défendre son projet d'occuper trois niveaux de 5.000m² chacun (ce qui est le cas aujourd'hui. En juillet 1971, les architectes Piano, Rogers et Franchini sont retenus pour la simplicité, la commodité et la flexibilité des lieux proposés. Au cours d'une réunion du comité de programmation, le 28 avril 1972, les trois architectes font une déclaration contre la sectorisation des zones d'activité.

« Tous ces beaux et parfaits plans de programmation montrent exactement ce qui se passe dans chaque département, mais qui dit qu'il devrait y avoir des départements ? Pourquoi y aurait-il des murs sauf peut-être pour se protéger de la pluie ou pour des raisons de sécurité ? ... Pourquoi les livres d'art seraient-ils dans la bibliothèque, ou seulement les oeuvres d'art dans le musée ? Pourquoi avons-nous besoin d'un espace particulier pour l'accueil ? Est-ce que les informations qui y sont normalement proposées ne peuvent être présentées sur la façade, sur les escaliers roulants, dans les galeries par le système de télévision intérieure... ? Même les murs extérieurs peuvent être créés par des rideaux d'air chaud... Nous pensons que des choses passionnantes peuvent se produire quand différentes activités variées se rencontrent. Nous croyons qu'en imbriquant les activités et en offrant la flexibilité, on peut élargir la possibilité d'interaction au-delà des limites conventionnelles... »

Cette déclaration, bien que volontairement provocatrice, nous semble importante en raison de l'abîme qui s'est dessiné très rapidement entre la conception initiale d'un lieu ouvert et réellement multidisciplinaire et la réalité qui, de plus en plus, a tendu vers un cloisonnement des départements (aussi bien à l'intérieur des activités qu'entre les départements). Le symbole le plus marquant de cette tendance pourrait être une décision qui n'a touché que le MNAM. En 1984, Dominique Bozo a chargé Gae Aulenti de remodeler les espaces 1905-1965 du MNAM à l'aide de cloisons fixes que Pontus Hulten -le premier directeur du musée- avait toujours dédaignées. Par ailleurs, il fut une époque (1988) où le MNAM réclamait son autonomie financière à l'égard du Centre. les départements et les différents services du Centre s'entourent de « cloisons ». Que dire de la place d'un

organisme associé tel que la BPI au sein d'un centre culturel désarticulé...? Actuellement, le danger n'est plus que la BPI quitte la place -comme l'article de M. Jacques Toubon dans le Monde du 28 juin 1990 le laissait entendre- mais que chaque secteur continue de se refermer sur soi, par habitude. Les déclarations du Président actuel du Centre, M. François Barré, et du directeur de la BPI tendent à aller contre ce principe de repliement et tous deux multiplient les comités de concertation. Cependant la rationalisation prévue des espaces -dans le but évident d'une lisibilité plus grande pour le public- si elle rapproche les départements et services du Centre et la BPI comme instances créatrices, est aussi un facteur de cloisonnement. Non plus de repliement. Certes, les principes de multidisciplinarité énoncé par le Président Georges Pompidou (pour le centre culturel) restent le pivot de toute réflexion dans le Centre ; ils sont cependant complexes à respecter et à mettre en application sur une échelle aussi grande.

DEUXIEME PARTIE

Analyse des activités communes

A. Les différents services en contact

1. Des échanges informels

La majorité des services de la BPI est amenée, un jour ou l'autre, à travailler de manière ponctuelle avec certains services du Centre. Seules les activités proprement « bibliothéconomiques » (le catalogage et l'indexation...) restent cantonnées à la BPI. Un rapide recensement des divers échanges peut donner la mesure des relations entre des services de même nature mais d'organismes différents.

a. Le service formation

- Il propose une formation technique et organise les exercices d'alerte générale en collaboration avec le personnel de la sécurité du Centre (une fois par an).
- Il a organisé, en 1993, avec le MNAM, des séances d'initiation à l'art contemporain pour le bureau 7 (histoire de l'art - sport - loisirs). Cette initiative n'a pas été réitérée. Il est cependant question de la renouveler à l'arrivée de nouveaux membres de la BPI.
- Il ouvre les laboratoires de langue de la BPI au cours de sessions intensives ou extensives aux personnels d'autres bibliothèques mais aussi du Centre.
- Il peut, à l'inverse, inscrire le personnel de la BPI aux formations internes du Centre (ex : stage bureautique)

Il n'existe pas de politique commune de formation mais des échanges ponctuels subsistent chaque année. Deux raisons majeures à ce manque de cohésion : des axes professionnels différents d'un organisme à l'autre et des budgets disproportionnés.

b. Le service accueil

- Il est en relation avec les agents qui veillent à la sécurité du public.
- Il sert d'interface pour les services du Centre en contact avec le public (service Liaison/Adhésion, de l'accueil général et du standard du Centre).
- En 1993/94, il a participé aux réunions sur l'élaboration d'une salle d'accueil des groupes. Cette salle se situerait dans le Forum et permettrait aux groupes visitant les différents espaces (aussi bien la BPI que le MNAM) de se rassembler autour d'une documentation présentant le Centre dans sa globalité.
- Il communique aux conférenciers du Centre une documentation concernant la BPI.
- Il travaille depuis déjà deux ans, sur un projet de visites réservées au personnel avec le service de communication interne du Centre. Une journée « portes ouvertes » avec une présentation orale de la BPI au Centre est également à l'étude.

Ces projets correspondent à une volonté de mieux faire connaître la BPI et son fonctionnement au personnel du Centre, et vice-versa. Cependant ils sont longs et difficiles à mettre en place et exigent une collaboration sur le long terme entre l'accueil de la BPI et la communication interne du Centre.

A ce jour, aucun accueil personnalisé du Centre à l'égard des nouveaux membres de la BPI n'existe. Ce point est également en discussion.

c. le service informatique

Ce service à une histoire un peu particulière.

Bien que possédant un budget propre depuis la création de la BPI, ce service n'est habilité à prendre des décisions concernant l'achat d'outils informatiques que depuis 1982. Avant cette date, la BPI possédait non pas un service mais un correspondant du service informatique du Centre (depuis 1976). C'est en 1979 que l'autonomie de la bibliothèque en ce domaine s'est lentement préparée mais elle a partagé des opérateurs avec le Centre jusqu'en 1991 (l'ordinateur dévolu à la BPI se trouvait dans les sous-sols). Avec l'achat du deuxième GEAC en 1991 et l'arrivée d'une génération nouvelle de machines, les contacts officiels entre les deux services se sont raréfiés.

- Ce service a proposé son aide au choix du logiciel pour le centre de documentation du MNAM.

- Les câbles étant installés, il est prévu, fin 1994, d'accéder à partir de deux terminaux situés en deux bureaux différents de la BPI, à la banque de données du MNAM/CCI. De manière réciproque, le catalogue de la BPI sera en accès direct à partir du centre de documentation du MNAM/CCI.

Ce dernier point correspond à une volonté expresse de la direction.

Les seuls besoins communs à traiter seraient en télématique. La BPI possède déjà son propre serveur (36.15 BPI) qui ne propose, pour l'instant, que l'accès au catalogue. Il est prévu d'y inclure les dates des manifestations etc.

d. Le service des bases de données

- Il joue un rôle de conseil et de service pilote auprès du centre de documentation du MNAM/CCI en matière de CD-Rom (l'IRCAM joue ce rôle au niveau de l'implantation d'internet).

- Il présente ses différentes activités au personnel du Centre à la demande de la communication interne (ces demandes sont fréquentes).

- Il agit de même à l'égard des correspondants du Centre à la demande du service Liaison/Adhésion.

En dehors des demandes répertoriées du service de communication interne du Centre, qui met sur pied de nombreuses visites, les services de la BPI travaillent de manière irrégulière avec leurs homologues. Les contacts sont souvent personnels et ponctuels : plusieurs recherches bibliographiques pour le département voisin ou le don de monographie comportant des lithographies au MNAM sont le fruit de rencontres hasardeuses. Ces contacts n'entrent pas dans une politique de concertation globale. Ce point est cependant à nuancer aujourd'hui, au moment où de nombreux projets prennent forme et où la direction incite à un partenariat plus systématique avec le Centre.

2. Les activités transversales

a. Audiovisuel

Le Centre est à la fois conservateur et producteur de documentaires. Dans ces quelques co-productions avec la BPI (5 films en 3 ans), le service audiovisuel propose sa participation sous forme de prestations techniques. Il établit devis, convention de production (il possède une carte de producteur délivrée par le CNC dont la BPI peut bénéficier), engagements financiers, assure la négociation des droits et suit les étapes de la réalisation. Il propose également l'accès à ses 4 studios. Les demandes de la BPI font alors l'objet d'un dossier déposé auprès du comité audiovisuel du Centre, sous l'autorité du DDC, dans le cadre de leur politique de soutien à la création. La BPI reste maître du concept et fait appel au service audiovisuel pour le montage, le financement et l'apport en industrie. Ces co-productions sont restées rares. Elles se sont réalisées au moment des grandes expositions thématiques du Centre. Ainsi l'exemple de « L'univers de Borgès » (BPI, novembre 92 - février 93), dans le cadre de la manifestation « Art d'Amérique

Latine, 1911-1968 » a donné lieu à la création d'un film d'Edgardo Cozarinsky : *Portrait de Borgès en Aleph*. un projet sur Leiris est à l'étude pour 1996.

Les chargés de production du Centre regrettent de ne pas travailler plus souvent avec la BPI ; il y aurait eu, en 1991, une opportunité pour elle de collaborer à la création de documentaires littéraires et philosophiques, films dont le Centre était alors dépourvu. Ce travail de production, outre le fait qu'il est coûteux et difficile à diffuser, intéresse certes moins le service audiovisuel de la BPI , plus tournée vers la diffusion.

Cette diffusion de documentaires se passe en partie dans l'enceinte de la BPI et entre dans ses missions. Les cassettes sont en accès semi-libre et sont réparties par grandes classes de la CDU. Elles sont intégrées au catalogue informatisé au même titre que les documents papier, sonores ou microfilmés.

En 1978 était créé le « Cinéma du Réel »¹¹ qui servait alors de vitrine aux acquisitions de la BPI. Aujourd'hui, l'importance de ce festival est telle qu'il permet d'informer le service audiovisuel des créations documentaires internationales.

La salle Jean Renoir (80 places, deuxième étage à l'entrée de la BPI) permet la diffusion hebdomadaire de fictions avec « l'écran des enfants » et, ponctuellement, en fonction de l'actualité culturelle (fête de la musique...), de documentaires.

Hors de la BPI, le service audiovisuel peut utiliser les espaces du Centre pour diffuser ses propres acquisitions. Il s'adresse alors à la direction des manifestations et des spectacles¹² qui gère les différents espaces communs du Centre. L'utilisation d'une salle de projection s'inscrit dans le cadre d'un projet commun : le triptyque projections-débats-publication. Dans ce cas, le projet est soutenu financièrement par le Centre avec l'octroi de droits de tirages éditoriaux et audiovisuels, reconduits d'année en année depuis 1977. Il s'inscrit toujours dans les manifestations pluridisciplinaires du Centre. Par exemple, la BPI a présenté une programmation de documentaires intitulée « Réalités urbaines » dans le cadre des manifestations sur « La Ville ». Ces projections se sont déroulées dans le Studio

¹¹ C'est un festival international de films ethnographiques et sociologiques organisé par la BPI chaque année en mars.

¹² Cette direction comprend une cellule de programmation, une régie des salles, un service des spectacles, un service des expositions et un service de l'architecture et des réalisations muséographiques.

5¹³ (160 places, 5ème étage) en mai 1994. Cette animation a aussi donné lieu à des débats qui ont pris place dans la Petite Salle (170 places, 1er sous-sol) et à la publication d'un ouvrage co-produit par le Centre : « Un regard sur la ville » (collection Supplémentaires). La réalisation de ce triptyque donne la dimension d'un travail en commun où, outre une bonne coordination des espaces, l'organisation de la manifestation s'est faite ensemble : elle s'inscrit dans une politique de concertation et de rationalisation des moyens.

Autre participation avec le Centre : un cycle sur les cinémas du Canada (1992) ou le cinéma direct... dans la salle Garance. Cette salle de 350 places existe depuis 1984 (elle était un point précis du réaménagement du Centre à cette époque). Elle est spécialisée dans la projection de cinéma et de vidéo. Son statut échappe au CNC, comme les salles de projection de l'opéra Bastille, du Louvre. Elle présente des rétrospectives du cinéma étranger mal connu. La participation de la BPI a pris la forme d'une présentation de documentaires sur le sujet tandis que le Centre, via le conseiller cinématographique chargé de la salle, se réservait la partie fiction.

Cependant, l'audiovisuel manque encore de cohérence au sein du Centre. D'une part il n'existe aucun lieu commun d'affichage et la diffusion de l'information se fait mal. Il existe ainsi quatre autres instances de conservation des documentaires (au MNAM, au CCI, à l'IRCAM, au service audiovisuel du Centre). L'accès à ces collections est particulièrement difficile en raison de l'absence de catalogues exclusifs. Certains documentaires ne sont pas recensés (et donc ne sont diffusés qu'une seule fois), et rien qu'au MNAM, il existe quatre collections gérées par des personnes différentes. Chacun archive ses propres débats, il n'existe que peu de communication entre les pôles de création. Le Centre exploite mal la richesse de sa collection qu'il ne parvient qu'à diffuser très partiellement. En fait, le Centre n'édite et ne commercialise pas de cassettes. A l'intérieur, il n'existe pas de salle de consultation dédiée uniquement à la production du Centre. En outre, il n'existe aucune politique de concertation entre la BPI et le Centre concernant les acquisitions des droits ou les locations de documentaires orientés vers l'Art. Les prix pratiqués par les deux organismes sont très éloignés. Enfin, il existe depuis

¹³ Ex-lieu d'accueil de la cinémathèque française.

peu de temps une clause concernant la BPI qui lui permet de diffuser dans son enceinte les documentaires produits par le Centre : auparavant, ces démarches n'étaient pas systématiques et la BPI en arrivait parfois à acheter des documentaires produits par le Centre.

Ces difficultés de diffusion et d'information font l'objet des débats du comité audiovisuel mais une gestion cohérente des fonds est encore loin. En parallèle et dans le cadre du réaménagement, il est question, comme nous l'avons déjà dit, de réunir les salles de spectacle au premier sous-sol ... ce qui sous-entendrait la disparition de la salle Jean Renoir, par ailleurs assez mal équipée, et du Studio 5.

Autre aspect de l'audiovisuel dans le Centre à travers une activité particulière : le **Cinéma du Réel**.

Bien qu'existant depuis 1978, son statut a changé en 1983 avec la création d'une association loi 1901, « les amis du Cinéma du Réel ». Ce festival ne dépend donc plus du service audiovisuel de la BPI et cette association lui a permis de travailler en partenariat avec la DLL, le Ministère des Affaires Etrangères, la Sept... Le Centre est à cet égard un partenaire à part entière et son Président est un membre de droit de l'association. La directrice de la BPI appartient au comité de direction. La BPI reste l'organisateur du festival.

Auparavant, le Centre versait des subventions au festival et récupérait les recettes. Actuellement il reverse les recettes au Cinéma du Réel mais n'accorde plus de subventions.

A l'origine, le festival était une mise en valeur du fonds de la BPI et se déroulait dans la salle Jean Renoir. Unique sur le marché, il a très vite pris de l'importance et s'est étendu aux autres salles du Centre. Il est aujourd'hui un événement dont l'impact est apprécié par le Centre qui se pose en partenaire important : la salle Garance, la Petite Salle, le Studio 5 sont chaque année dévolus au festival (elles exigent parfois un montage particulier et quelques adaptations). Outre ses salles, le Centre offre l'utilisation de son matériel audiovisuel et les services de son personnel d'accueil, ses caissiers, ses projectionnistes et ses techniciens. L'entière

conception du festival revient à la BPI et les relations avec la presse sont assurées par son service de presse.

b. Edition - Diffusion

Il n'existe pas de service édition proprement dit à la BPI. C'est en fait un chargé de mission, rattaché à la direction, qui, à la suite d'une coordination des productions des différents services de la bibliothèque, s'occupe des éditions de la BPI depuis 1986.

. Les éditions

La BPI possède ses propres collections :

- Des méthodes d'auto-enseignement des langues : *Bonjour / Salut*
- Des collections bibliothéconomiques
- . *Dossiers techniques*
- . *BPI pratique*
- . *La BPI en actes*
- Des études sociologiques : *Etudes et recherche*
- Des *Dossiers thématiques de presse*

Pour ses catalogues d'exposition, trois cas de figure se sont présentés :

1er) Les expositions pluridisciplinaires où la BPI était fortement impliquée. Elle était alors co-responsable du catalogue et le Centre prenait à sa charge le financement. Par exemple, la série d'expositions sur paris ... (Paris-New-York et Paris-Moscou en 1991, Paris-Paris et Paris-Berlin en 1992...)

2ème) les expositions thématiques

La BPI et le Centre signent un contrat de co-édition pour le catalogue de l'exposition organisée par la BPI avec apport respectif des partenaires. Par exemple, le choix de la maquettiste par la BPI et la commercialisation par

le Centre (au prorata des investissements) dans le cas de *L'univers de Borgès*.

3ème) Les livres initiés par la BPI susceptibles d'entrer dans les collections du Centre. La collection « *Supplémentaires* » (audiovisuel) est la seule à en faire partie. C'est une collection au format de poche qui traite de l'architecture, du design et de la communication visuelle. Cette co-production « marginale » a fait l'objet d'un passage au comité éditorial du Centre et a reçu un avis favorable du président. Le Centre prend donc en charge la totalité de la production du livre avec son service fabrication et établit un contrat de distribution particulier. Par exemple, *Le regard documentaire* qui s'inscrit dans le cadre du cycle des films documentaires « Planètes des hommes ». Comme pour « Réalités urbaines » (Cf. paragraphe sur l'audiovisuel), cette publication s'inscrit dans le triptyque « projections-débats-publication ». Elle bénéficie donc des droits de tirage alloués chaque année à la BPI.

On assiste aujourd'hui au développement des co-éditions avec le Centre aussi bien en raison des bonnes relations entretenues par les deux entités qu'en raison d'une forte volonté de partenariat. Une condition de réussite est que la BPI s'affirme en tant que force éditoriale crédible, qu'elle garde sa spécificité (orientation multimédia, rôle d'information, collections à prix peu élevés) au sein du Centre.¹⁴

. La diffusion

Il n'existe pas actuellement de politique de diffusion systématique et cohérente avec le Centre. Cependant, la tendance serait de réunir les ventes des collections et de trouver un distributeur identique.

Pour alimenter les collectivités, la BPI s'adresse à la Documentation française. Le hasard a voulu qu'il en soit de même pour le Centre. Eventuellement, ils peuvent tous les deux vendre directement leurs collections aux collectivités.

¹⁴ Le Centre occupe en matière d'édition d'Art la 3ème place après Flammarion et la RMN (Réunion des Musées Nationaux)

Pour les librairies, la BPI s'adresse au service commun du Centre. Il existe un contrat global de distribution¹⁵ avec le service commercial, qui reverse des royalties à la BPI (c'est à dire le prix de vente moins le coût de distribution moins le coût de stockage).

Dans le cas d'une co-production des catalogues d'exposition, la diffusion se fait par Union Distribution.

Les collections bibliothéconomiques, les méthodes de langue et bientôt la collection *Etude et Recherche* ont le Centre pour diffuseur. Pour cette raison, ces collections sont répertoriées dans le catalogue des éditions du Centre (tout comme la collection « *supplémentaires* »). Ce détail a son importance. Les éditions de la BPI n'ont pas de budget pour la promotion de leur production...

La diffusion des catalogues et des livres en co-édition avec d'autres maisons se fait indépendamment du Centre. Exemple : *Iles* est édité avec Gallimard et diffusé par Sodis. *A la source du savoir. encyclopédie mode d'emploi* est diffusé par le Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP).

Les autres contacts des éditions de la BPI avec le Centre se font avec le service reprographie qui ne s'occupe que des cartons d'invitation. Pour ses collections, la BPI s'adresse à ses propres imprimeurs. Enfin, et ce quel que soit le co-éditeur, les affiches et les ouvrages de la BPI sont en vente à l'intérieur du Centre (librairies Flammarion, au deuxième étage et dans le Forum).

3. Le service Etudes et Recherche

Il existe depuis 1978 et s'oriente vers quatre grands axes de réflexion :

- La lecture et les bibliothèques
- Les politiques culturelles
- La création

¹⁵ et non de diffusion

- Les pratiques culturelles

Ces études font l'objet d'une publication dans la collection qui lui est dédiée (voir paragraphe précédent) ou dans une revue spécialisée.

L'approche de ce service est multidisciplinaire (politique, histoire...) et non plus seulement sociologique. En outre, il n'est pas considéré comme un service d'évaluation (ni pour la BPI, ni pour un tout autre organisme) et il affirme son indépendance vis-à-vis des instances décisionnelles : son rôle n'est pas de guider un choix budgétaire. Ses champs d'étude ne sont pas restreints à l'enceinte de la BPI : le Centre, dans sa globalité, est un terrain privilégié. En 1988/89, des études concernant le Centre, en interaction avec la BPI, ont été menées : le phénomène de file d'attente et le public du Centre par exemple.

Ce service peut avoir trois commanditaires : la BPI, la DLL et le Centre. Ces deux derniers lui accordent alors un budget particulier pour mener à bien l'étude commanditée.

Le Centre ne possède en effet qu'un observatoire des publics, de création récente et dont la production est encore faible (4 à 5 études). En outre, ce dernier s'intéresse particulièrement à l'aspect quantitatif et à l'impact des manifestations sur le public.

Actuellement, le service Etudes et Recherche, après appel d'offre, a retenu M. Jean Lauxerrois sur le sujet : « Utopie Beaubourg, 15 ans après ». Cette étude s'étale sur douze mois et sera rendue en janvier 1995.

Une autre étude a été proposée en avril au DDC : « Beaubourg dans la ville » (ou comment le Centre s'inscrit-il dans le quartier ?). Mais la rencontre avec le DDC a eu lieu trop tard (en septembre) pour lancer l'appel d'offre. En outre, le DDC préférerait que la procédure se passe en sens inverse, c'est à dire que le service Etudes et Recherche réponde à des demandes précises du Centre, au lieu de lancer un thème dont il a seul l'initiative.

Actuellement, le Centre fait appel à des instituts de sondage dont la seule préoccupation est l'image du Centre (et non l'étude d'une réalité sociologique).

A longue échéance, il n'est pas impossible qu'un poste de coordinateur soit créé pour négocier les sujets à traiter.

B. Les nouvelles structures

Bien que les contacts entre les deux établissements soient nombreux, parfois riches, parfois seulement amicaux, les habitudes de travail entre la BPI et le Centre dépendent essentiellement des personnes en place et de leurs aptitudes à communiquer. Il est rare que ces relations s'inscrivent dans une logique d'échanges systématiques et une concertation globale.

Cette cohérence ne peut-être impulsée qu'au plus haut niveau de la hiérarchie du Centre et de la BPI. Toujours évoquée depuis la création des deux établissements, espérée ou crainte, la normalisation de ces relations est un souci récurrent des instances décisionnelles.

Depuis quelques années la question se fait plus pressante et chacun tente de déterminer les modalités d'une harmonisation plus prégnante.

1. Discours et missions

a. Le directeur de la BPI

Mme Martine Blanc-Montmayeur a été nommée directeur de la BPI en mars 1993 avec pour mission l'évaluation d'ensemble de la bibliothèque « en tenant compte des évolutions prévues pour les bibliothèques en région parisienne et de la réorganisation engagée par le CNAC GP »¹⁶. Ses réflexions devaient se tourner

¹⁶ Lettre de mission du Ministre de la Culture et de la Francophonie au Directeur de la BPI, Mme Martine Blanc-Montmayeur, mars 1993.

vers « l'insertion de la BPI dans l'ensemble culturel du Centre » et vers l'aménagement spatial de la bibliothèque « repensée [...] dans le contexte du réaménagement intérieur général du Centre... » (2 des 4 points de sa mission). Cette préoccupation des tutelles de lier plus étroitement la BPI et le Centre est constante, faisant taire ainsi toute insinuation de séparation, et elle prend dans la perspective du réaménagement une force particulière : c'est l'heure de définir précisément les missions de chacun des organismes et de dessiner une cohérence qui serait une réponse aux problèmes budgétaires.

La définition des missions de la BPI est précisément au coeur des débats au sein même de la bibliothèque

Une synthèse des groupes de travail sur les objectifs de la BPI a fait l'objet de discussion au Comité Technique Paritaire (CTP) de septembre.

La réflexion s'organisait autour de quatre volets :

- l'accès à la BPI
- Ses collections
- L'expérimentation
- L'animation et le partenariat

Ce dernier point mettait l'accent sur une politique de communication accrue :

- En interne : la mise en valeur des documents récents et des activités nouvelles de la BPI.
- En externe, à l'égard des professionnels de la lecture et des partenaires naturels tels le Centre, de la manière suivante :
 - . L'organisation régulière de journées d'études (ex : début 1995, rôle de la BPI en matière d'animation).
 - . Tenir compte des besoins propres en matière de manifestation de la BPI et de ce qui peut intéresser les autres bibliothèques, mais aussi « se déterminer par rapport à ce qui est connu de la programmation

du Centre et anticiper sur son programme (domaine des écrivains liés à l'art) »¹⁷.

. Créer un comité de réflexion sur l'animation pour définir les domaines d'intervention de la BPI.

. Ouvrir sur des personnalités extérieures.

La question des missions d'une bibliothèque de la taille de la BPI et inscrite dans un centre d'art est récurrente. La BPI consacre 20% de ses richesses (budget, personnel et temps) à la création d'événements culturels, ce qui représente peu à l'échelle du Centre. L'idée que ses créneaux privilégiés sont la culture littéraire, la philosophie, les sciences humaines et l'actualité reste forte et oriente inévitablement sa façon de concevoir l'animation.

Hormis les injonctions de la DLL et du Ministère de la Culture et de la Francophonie, l'exigence d'une plus forte intégration de la BPI au Centre est aussi revendiquée par le Centre comme un retour au projet originel. La participation de la BPI non seulement aux discussions autour du réaménagement du Centre, mais aussi sur les modalités d'un véritable partenariat est un cap dans leurs relations. La négociation est aujourd'hui de mise afin d'éviter tout abus de pouvoir de la part d'un établissement dont la taille et le poids financier sont aussi importants.

b. Le Président du CNAC GP

M. François Barré a été nommé Président du CNAC GP en septembre 1993. Sa lettre de mission dessine l'orientation culturelle du Centre en ces termes : « [elle] devra s'appuyer sur les principes posés lors de sa création [...] : la pluridisciplinarité, l'encouragement de toutes les formes de création, l'ouverture sur l'actualité et l'avenir, la recherche de la confrontation et du débat [...] »¹⁸. Réaffirmer ces priorités est en soi l'aveu d'une déviation que la presse s'évertuait à dénoncer depuis plusieurs années. A l'occasion de la cérémonie des vœux du 4

¹⁷ in Note d'information au personnel, 1994.

¹⁸ in Flash info, janvier 1994.

janvier 1994, le Président a orienté son travail autour d'un « projet qui peut modifier [les] conditions de travail, [la] manière d'être et de faire vivre le Centre ».

Ce projet s'articule autour de 3 axes :

- Un axe culturel faisant du Centre un « lieu d'ouverture » et de véritable pluridisciplinarité, « en retrouvant la veine des grands cycles thématiques qui ont marqué les débuts du Centre ». Il ajoute toutefois : « sans oublier pour autant les grandes monographies historiques ... », atteinte significative au voeu d'une multidisciplinarité totale, surtout en période de restriction budgétaire.
- Un axe concernant la dimension architecturale et le réaménagement intérieur.
- Un axe traitant de la gestion du Centre.

Début 1994, le Centre consacrait 80% de son budget aux charges fixes et seulement 20% à ses activités culturelles. D'où la mise en place « d'une vraie politique d'exploitation du bâtiment, de communication institutionnelle, de l'accueil du public »¹⁹.

En signe d'ouverture, le Président s'est attaché à créer des instances rassemblant les responsables des divers départements et des organismes associés à l'intérieur des comités. Ces comités sont, à ce jour, un échec. D'une part parce qu'ils se réunissent trop peu souvent et ne font que reprendre une formule - informelle celle-là - de réunions entre services, d'autre part parce qu'ils ne sont pas le lieu d'une prise de décision commune mais la façade d'un comité restreint officieux et celui-ci décideur. Ces éléments retirent à ces comités toute leur importance aux yeux mêmes de leurs participants et en font un symbole vide.

¹⁹ *ibid.*

Enfin, il est beaucoup question de l'image du Centre et de sa lisibilité aux yeux du public. Il est certain que le public distingue mal les différentes composantes du Centre : le MNAM et le CCI, le centre de documentation du musée, l'atelier des enfants, la BPI et l'IRCAM (hors des murs du Centre) restent indifférenciés pour le public dans leurs manifestations. La simplification et le rassemblement des différentes entités (en 1992, le rapprochement du MNAM et du CCI, à l'initiative du président Bozo) semblent avoir été des solutions. Avec cependant une nuance : le DDC, département touchant à toutes les activités, se veut le lieu de pluridisciplinarité par excellence, celui qui organise et oriente la politique du Centre.

c. Le DDC

Ce département s'est trouvé créé par le décret du 24 décembre 1992. Il s'inscrit dans la réorganisation du CNAC GP, mission confiée par le Ministre de la Culture à Dominique Bozo en août 1991.

Cette réorganisation touchait le MNAM et le CCI qui devaient alors se fondre en un seul département.

Le DDC rassemble des équipes chargées, dans l'organisation précédente, de l'animation, de la pédagogie, des colloques (conférences et débats), des projets éditoriaux et audiovisuels au sein du MNAM, du CCI, de la direction de la programmation et des espaces communs (DPEC) et de la présidence (conseillers de programme). Il est au coeur des projets engagés avec les organismes associés et assure le respect de la vocation multidisciplinaire du Centre.

Ses missions sont les suivantes :

- Développer l'action éducative à travers l'animation et la production pédagogique.
- Elaborer des politiques éditoriales, les coordonner et y participer avec la production de périodiques.

- Elaborer une politique éditoriale audiovisuelle du Centre.
- Faire du CNAC GP un lieu d'information, par l'intermédiaire des « Revues Parlées » (un centre d'actualité était, au départ, également envisagé), sur l'actualité culturelle ; en faire un lieu de diffusion de la création littéraire.
- Conduire une réflexion sur les nouvelles technologies de l'information.
- Proposer une politique de recherche.

A la tête du DDC se trouve M. Daniel Soutif, nommé en janvier 1993. Il est le médiateur et le décideur de toute la politique culturelle et pédagogique du Centre. Son département apparaît comme le lieu de transversalité nécessaire au Centre pour engager une démarche à l'égard du public. L'intérêt porté au public du CNAC GP est, de ce point de vue, assez récent et ce souci a préfiguré à l'évaluation et à l'institutionnalisation d'une politique pédagogique. Le DDC est trop récent, et aussi trop étendu, pour avoir pris toute son ampleur. Cependant, il travaille avec la BPI sur deux domaines qui lui tiennent particulièrement à coeur aujourd'hui : l'actualité et les nouvelles technologies.

2. La transversalité

a. SEMAPHORE et REPERE

Le service Iconographie de la BPI met actuellement au point une banque d'images interactive appelée SEMAPHORE. Son avantage est d'être non seulement consultable par le public à l'intérieur de la BPI (en accès libre) mais de l'être également à partir d'autres bibliothèques via Numéris. Le test de ce réseau va se faire avec les Bibliothèques Municipales de Lyon et de Rennes et la médiathèque de St Quentin-en-Yvelines.

L'ergonomie a été conçue pour un public non spécialisé et un système d'impression et de paiement par carte font partie du projet.

La base d'images s'organise en dossiers thématiques constitués à partir des collections iconographiques de la BPI et du MNAM/CCI pour la majeure partie.

L'indexation, les commentaires et la numérisation des images sont entièrement organisées par la BPI. La bibliothèque inscrit les dossiers iconographiques de la diathèque du musée touchant aux grandes expositions pluridisciplinaires (ex : Paris-Paris) dans SEMAPHORE. En contre-partie, l'acquisition des droits pour la BPI est négociée par du personnel du Centre.

Le dossier iconographique de la dernière grande exposition thématique du Centre, « La Ville » (1er semestre 1994) fait l'objet d'une répartition des tâches plus systématique. Il intéresse la BPI à deux titres : il est la mémoire d'une exposition à laquelle elle a participé et il offre un apport d'images nouvelles et riches à son catalogue. La sélection des images provient de la cellule pédagogique du CCI. En contre-partie, la renégociation des droits des reproductions des 150 oeuvres exposées s'effectue grâce au système de gestion informatisée de la BPI, développé en interne.

La BPI coordonne également la rédaction des textes avec la cellule pédagogique.

La cohésion du projet est assurée par la BPI. Son expérience dans l'élaboration de produits multimédias lui permet d'avoir un regard englobant les différents registres d'un tel projet : les registres techniques, culturels et juridiques.

En outre, le souci pédagogique de cette banque d'images (par un travail sur l'ergonomie, la clarté de ses textes, la facilité d'utilisation...) et son accès à distance en font un outil nouveau, intéressant nécessairement le DDC. En effet, le seul outil dont dispose le MNAM est une banque de données (textes) associée à un vidéodisque (images) : le vidéomuseum. C'est en fait un catalogue informatisé, écrit et visuel, à usage professionnel, qui recense 40.000 oeuvres d'une trentaine d'institutions.

SEMAPHORE et VIDEOMUSEUM ont fait l'objet d'une présentation au personnel de la BPI et du Centre.

SEMAPHORE devrait être en accès libre à la fin de 1994.

Autre projet présenté par la BPI au DDC : Repère pour la culture du XXème siècle. Cette banque de données viendrait compléter l'expérience de SEMAPHORE en offrant un accès en ligne à sa banque recensant les mouvements d'art et de pensée du XXème siècle et proposant des repères pour passer de l'un à l'autre. Ce projet a suscité l'intérêt des différentes entités du Centre (DDC, MNAM/CCI et son centre de documentation) mais n'a pas encore donné lieu à une étude précise.

Aujourd'hui, le DDC s'intéresse à la diffusion de CD-Rom « multimédia » et envisage leur commercialisation. En ce domaine, la BPI a développé une compétence qui pourrait servir au Centre (elle a participé aussi à l'élaboration de « CD Actualité » avec le cocepteur Chadwyck-Healey. Ce CD-Rom est un index basé sur une sélection de périodiques français dépouillés depuis janvier 1993. Il en précise la localisation à l'intérieur de la BPI). De plus, elle se propose d'être un terrain d'expérimentation, ce qui n'est pas à négliger. Enfin, son rôle de bibliothèque de lecture publique oriente ses recherches vers une plus grande clarté des produits numériques.

Bien qu'il existe déjà avec le service iconographie une complémentarité, le Centre, via le DDC, ne sait pas encore utiliser les potentialités de la BPI dans un domaine qui lui est, à lui, encore presque totalement inconnu. Si un partenariat n'est pas encore sérieusement lancé aujourd'hui, il apparaît comme une promesse et une chance à défendre par la BPI.

b. La Salle d'Actualité et les « Revues Parlées »

La Salle d'Actualité de la BPI est, depuis sa création, en 1977, un avant-poste de la bibliothèque dans le Forum du Centre et un lieu d'ouverture affiché. Inspirée d'une

expérience suédoise (Kulturhuset à Stockholm) elle est un lieu de promotion de l'édition française (au sens large de distribution en France), un lieu d'information sur l'actualité technologique, politique, sociale ... (nombreux périodiques) et un lieu de débats. Elle articulait jusqu'à présent ses débats autour de deux axes :

- La production éditoriale nouvelle, ce qui lui permettait de toucher à tous les domaines (lettres, sciences humaines...)
- L'actualité sociale et politique

De son côté, le Centre possède une diversité de débats intégrés dans le concept de « Revues Parlées ». A l'origine, la revue parlée était animée par M. Blaise Gautier qui en avait fait une revue littéraire contemporaine. Celle-ci coexistait avec d'autres organisées par les différentes entités du Centre (CCI, cellule Liaison-Adhésion, MNAM etc.). Progressivement, chaque cellule développe sa stratégie propre et commande des débats qui se sont organisés dans un projet d'ensemble. En 1993, la disparition de M. Blaise Gautier et l'apparition du DDC font éclater la revue parlée en plusieurs « Revues Parlées » traitant chacune d'un domaine particulier :

- Littérature
- Histoire
- Philosophie
- Architecture, design et graphisme
- Histoire de l'art et esthétique

Ces « Revues Parlées » émanent du DDC et produisent également colloques, conférences, débats à partir des grandes expositions thématiques mais aussi sur l'actualité culturelle en général, en collaboration avec les cahiers du MNAM. Elles doivent également mettre en oeuvre une politique d'enregistrement audiovisuel de ses manifestations et de diffusion commerciale.

En fait d'éclatement, il faudrait plutôt parler d'unification des débats émanant de différents conseillers de programme repliés jusqu'alors dans leur structure

d'origine. Le Centre a donc commencé par rationaliser ses propres entités de débats en initiant une cohérence d'éléments divers :

- Une entité unique, les « Revues Parlées ».
- Une répartition par grands domaines abordés par le Centre.
- Une rétribution homogène des intervenants, présentateurs, conférenciers.
- Après 1997, les salles de débats seront réunies au premier sous-sol avec des accès et des horaires d'ouverture autonomes.

La proposition en janvier 1994 du Président François Barré de créer un Comité des Débats pour donner une orientation cohérente à cet ensemble rendu relativement homogène depuis 1993 s'adressait également à la BPI. La volonté du Centre d'accentuer le côté « débats d'actualité » (phénomènes de société notamment) l'amenait à réfléchir à l'intégration des débats de la Salle d'Actualité, dont c'était depuis 1977 l'une des spécificités, dans les « Revues Parlées ». Pour réaliser une cohérence à l'image de celle initiée dans les « Revues Parlées », la Salle d'Actualité devait accepter de renoncer à l'aspect littéraire développé lors de sa présentation orale de nouvelles productions. En effet, ces débats feraient double emploi avec la « Revue Parlée » littérature. Cette insertion des débats de la Salle d'Actualité ne s'est donc pas faite sans douleur.

En outre, les moyens et le temps consacrés par la Salle d'Actualité pour ses débats sont différents : la BPI n'a pas pour habitude de rétribuer les intervenants ; le seul à être payé dans un débat est le présentateur extérieur (Le Centre ne fait pas appel à une personnalité extérieure pour présenter les débats de la « Revue parlée » littérature par exemple). De plus, les rétributions accordées par les « Revues Parlées » sont bien supérieures à celles de la BPI dont les moyens financiers sont moindres. Aussi ce principe d'homogénéité financière reste aujourd'hui contesté par la BPI qui se verrait, en cas d'acceptation, obligée de réduire ses plateaux et le nombre de ses débats²⁰.

²⁰ La périodicité actuelle des débats de la Salle d'Actualité est hebdomadaire et le nombre d'intervenants oscille entre quatre et sept. Depuis septembre, ils sont bimensuels.

Enfin ces débats exigent une grande souplesse de fonctionnement et une réelle adaptation à l'actualité ; des interventions peuvent se monter très rapidement autour d'un sujet brûlant. Avec l'intégration aux « Revues Parlées », des Hors-cycles restent possibles mais la priorité du Centre est de fidéliser son public, donc d'offrir une régularité dans ses débats. De plus, les programmes des « Revues Parlées » et des débats de la Salle d'Actualité sont communs et édités longtemps à l'avance. Actuellement le DDC travaille aussi sur les plaquettes de présentation et élabore une nouvelle ligne (fond gris et inscription du nom des instances en fluo) qui intégrera toutes les autres entités créatrices d'animation du Centre (l'Atelier des Enfants par exemple), toujours dans le but d'en donner une image cohérente. Les débats de la Salle d'Actualité viendront s'inscrire dans cette nouvelle formule. Dernier point : la politique de communication des débats sera bientôt commune. Elle porte d'abord sur une gestion commune des fichiers d'adresse des « Revues Parlées » et de la Salle d'Actualité (afin d'éviter les doublons et de faire des envois groupés) et sur l'assainissement des énormes fichiers du Centre. Il y aurait ainsi une gestion spécifique à l'ensemble des « Revues Parlées ».

L'intégration des débats de la Salle d'Actualité aux « Revues Parlées » est aujourd'hui officielle. Cependant de nombreux points restent en suspens : la rétribution des intervenants, le mode de fonctionnement exact et l'incidence du Comité des débats sur le choix des thèmes d'actualité à privilégier. Les relations entre les deux entités ont toujours été bonnes et riches et chaque partenaire peut à présent offrir à l'autre des avantages. La Salle d'Actualité effectue un bon travail documentaire autour de ses débats (une bibliographie, des textes préparatoires et une synthèse écrite des interventions) qui donne lieu à la constitution d'un dossier accessible dans la salle de lecture. Les débats sont enregistrés et peuvent être rediffusés en Salle d'Actualité. Cet accompagnement pédagogique est un aspect fondamental du travail en bibliothèque et apporte à la fonction d'animation une notion supplémentaire qui pourrait intéresser le DDC. De plus la diffusion est également assurée par le biais de cette salle ouverte sur le Forum. En contrepartie la Salle d'Actualité bénéficie plus pleinement de l'image du Centre grâce à une politique de communication commune et ses publics peuvent être amenés à se diversifier.

Outre les points de discussion soulevés par le désir d'une cohérence plus affirmée des débats entre le Centre et la BPI, la question d'un espace qui serait uniquement dévolu à la Salle d'Actualité, après le rassemblement des salles au 1er sous-sol, n'est pas réglée²¹. D'autre part la BPI possède une seconde instance de débats, orientée celle-ci uniquement vers la littérature et dépendant du service Animation. Son intégration aux « Revues Parlées » est plus complexe car elle offrirait en ce cas une trop forte similitude avec la « Revue Parlée » littérature. Cependant elle est une épine dans la cohérence recherchée par le Centre, à moins d'être amenée à changer d'orientation. Sa place reste donc, pour le moment, indéterminée.

3. Le service animation de la BPI et les manifestations « pluridisciplinaires »

La BPI, parce qu'elle est une grande bibliothèque parisienne (donc internationale), parce qu'elle attire un large public, parce qu'elle s'inscrit enfin dans un centre national d'art contemporain se doit d'accorder à l'animation une place privilégiée. Cependant elle possède des espaces d'accès rendu compliqué par la file d'attente de ses utilisateurs et un budget restreint, sa priorité étant malgré tout les acquisitions de documents.

Enfin, s'il est relativement aisé de proposer des expositions thématiques, le concept d'exposition littéraire tel que les bibliothèques peuvent le proposer, reste ambigu. La BPI, orientée vers le multimédia, doit trouver une orientation originale à ce type d'exposition et offrir une approche plurielle (par le son, l'image, l'écrit...) d'un auteur.

La BPI ne peut alimenter ses expositions littéraires de ses propres manuscrits puisqu'elle n'a pas pour vocation la conservation du patrimoine. Il y a, de ce point de vue, un fossé naturel entre elle et le MNAM/CCI et qui induit une impossibilité totale d'échanges de pièces (en dehors des photos, comme par exemple pour « Des villes et des nuits ») et l'absence d'une compréhension réelle des deux institutions :

²¹ Actuellement la BPI occupe pour ses débats la Salle Jean Prouvé (120 places) du rez-de-chaussée, éventuellement les espaces du Centre : la Petite Salle (170 places) ou la Grande Salle (450 places) du sous-sol.

les animations d'une bibliothèque de lecture publique et celles d'un musée ne peuvent se traiter, aux yeux de chacune des instances, de la même manière. Du même coup, l'idée d'une fusion littérature/arts plastiques apparaît difficile à concevoir. Par exemple, l'exposition « André Breton », organisée par le MNAM en 1991, ne traitait pas du tout de la carrière littéraire de l'artiste et restait cantonnée dans le domaine « arts plastiques » sans concevoir d'orienter le visiteur vers les écrits de Breton. La convention tacite entre le Centre et la BPI fut aussi, à l'origine, de laisser la part littéraire des animations pluridisciplinaires à la BPI et celle des arts plastiques au MNAM... Cette répartition a été, par la suite, abandonnée sans que soit trouvée une formule cohérente et concertée.

Son ouverture grand public lui évite de tomber dans l'élitisme et la pousse à développer un sens de la pédagogie qui fait parfois défaut aux musées. Outre les expositions littéraires, elle est amenée à produire des expositions thématiques ou de photos qui attirent un public plus nombreux et plus divers.

Les expositions de la BPI peuvent également se dérouler dans les espaces de Centre. elles pouvaient auparavant alterner avec celles du CCI dans les galeries du Forum ou encore au 5ème étage. Depuis 1992, c'est « la Galerie Nord » qu'elle peut occuper dans le cadre des grandes expositions thématiques. Ces grandes expositions sont appelées en fait « pluridisciplinaires » parce qu'elles veulent s'inscrire dans la lignée des grandes expositions du Centre qui ont fait sa gloire et qui faisaient participer en collaboration chaque entité sur un même thème.

Par exemple, le souvenir de l'exposition sur Vienne est resté très et pourrait servir de référence. La reconstitution d'une « café viennois » avec ses débats et son atmosphère, par la BPI, avait été très apprécié et s'inscrivait d'une manière originale dans la manifestation.

Aujourd'hui les manifestations du Centre continuent à prendre le nom de « pluridisciplinaires » mais elles n'en ont plus la vitalité. Aucune décision commune n'a été prise dans le cadre des manifestations sur l'Amérique latine en 1992, puis sur la ville en 1994. Le Centre a lancé ces grands thèmes ..., à charge de la BPI de

s'y inscrire par une exposition et des débats afin de donner l'image d'une manifestation commune. Les expositions, par ailleurs réussies, sur Walter Benjamin (Galerie Nord) et « des villes et des nuits » (Galerie de la BPI)²² ont ainsi été ressenties comme un échec dans les relations BPI/Centre par manque de réelle concertation. Cependant, à l'occasion de ces grandes manifestations, la BPI reçoit une aide financière : un budget et des espaces (pour « La ville », la BPI proposait deux expositions simultanées, l'une dans son espace de 150m², l'autre dans celui du Centre de 850m²), une aide matérielle et en personnel (la vente de billets et la politique de communication, la scénographie...) . Parfois des architectes et des scénographes extérieurs peuvent intervenir à la demande de la BPI. Ce fut le cas pour le labyrinthe de l'exposition Borgès. Mais, dans le cas de ces manifestations multidisciplinaires, ce ne sont pas les contacts qui font défaut mais une réelle politique de concertation sur le choix des thèmes. Il est rare que les concepteurs (les commissaires d'exposition) soient décideurs. La plupart du temps, la programmation du Centre est annoncée, de manière suffisamment large pour être ensuite remaniée, trois années à l'avance, programmation à l'intérieur de laquelle la BPI doit intégrer la sienne en fonction du thème choisi, des espaces libres ...

Le Centre cherche cependant un moyen de relancer les manifestations pluridisciplinaires. Pour l'exposition Leiris en 1995, il est question de confier au MNAM/CCI la partie « arts plastiques » et à la BPI la partie littéraire.

Ces manifestations sont toujours complétées par des débats littéraires autour de l'auteur ou du thème retenu. Pour « La ville », un cycle lié à la ville dans la littérature proposait douze rencontres autour de six villes cosmopolites et cinq rencontres sur Walter Benjamin. Tous ces débats s'accompagnent d'un travail documentaire important. De son côté, le Centre proposait son propre cycle sur le même thème.

Une collaboration Centre/BPI autour de « La ville » réussie : des promenades littéraires. Ce concept de « promenades urbaines sur l'architecture » était déjà proposé par le service Liaison/Adhésion aux adhérents du Centre. L'association

²² Elles se sont déroulées dans le cadre de la manifestation pluridisciplinaire sur la Ville (1er semestre 1994). Voir en annexe.

avec la BPI l'a transformé en promenades littéraires animées par des universitaires ou des écrivains. La BPI se chargeait du contenu (conception des textes) et de l'encadrement des groupes tandis que le service Liaison/Adhésion s'occupait de la logistique (contrats, impression des plaquettes, routage...). Cette expérience a remporté un vif succès. Il n'est cependant pas encore prévu, pour le moment, d'y donner suite.

Le service animation de la BPI entretient donc, au même titre que les autres services, des relations avec ses homologues dans le Centre. Ces relations sont d'ordre personnel et, éventuellement, professionnel au cours des expositions thématiques. Il n'existe cependant pas actuellement de collaboration sérieuse entre ce service et le DDC. La cellule débat du service animation n'est pas encore intégrée aux « Revues Parlées » mais il lui faut peu à peu songer à entrer dans une certaine normalisation de ses cycles. La tentation du Centre de donner au public et à ses partenaires une image moins profuse serait d'uniformiser toutes les animations proposées dans son enceinte, notamment à l'occasion des expositions thématiques. Cependant, la réussite dans la communication d'une image claire et univoque du Centre serait d'accorder les objectifs de chaque instance et de définir, en étroite collaboration, non seulement une programmation mais aussi un plan de travail entre partenaires. Cet état n'est pas encore atteint.

C. Harmonie des objectifs et divergence.

Les relations entre deux organismes se dessinent en fonction de deux principes : une réalité et des objectifs définis. Après un regard sur la nature des relations entre la BPI et le Centre, la comparaison de leurs missions officielles, de leurs publics et de leurs soucis d'ouverture met en lumière ces relations et révèle le cadre dans lequel elles peuvent ou non s'épanouir.

1. Des missions communes

Les deux organismes sont nés de la même idéologie, du même idéal d'ouverture au plus grand nombre, de transparence, d'accès direct à l'information ou aux oeuvres. La notion de globalité (ou pluridisciplinarité) renvoie à une totalité culturelle qui imbriquerait les parcelles éclatées de la connaissance. La création du Centre date de cette période utopique -il en était d'ailleurs le « témoignage exemplaire » comme le disait le Président Georges Pompidou- où réunir en un même lieu et offrir au public, sans médiateur, la culture de son temps était un acte nouveau et révolutionnaire (il suffit de se plonger dans les coupures de presse de 1977 pour s'en convaincre tant la violence des réactions nous inspire ce sentiment). La difficulté aujourd'hui n'est plus de défendre ces idéaux d'ouverture et d'accès du plus grand nombre mais de savoir par quels moyens l'information ou les oeuvres et le public peuvent se rencontrer, tant la profusion en matière culturelle est grande. Le choix - précaire car sujet à diverses fluctuations en raison même de sa nature - d'une orientation sur l'actualité au sens strict peut être un facteur de rassemblement des différentes entités qui composent le Centre. Ce recentrage autour de l'actualité est une réalité en ce qui concerne l'IRCAM, une priorité pour la BPI et un objectif pour le Centre via le DDC. Le rassemblement depuis les nouveaux statuts de 1992 du MNAM et du CCI pourrait s'inscrire dans cette mouvance, un secteur tourné vers la conservation s'associant à une structure plus innovante et dynamique, s'il ne connaissait actuellement quelques déviations en faveur du pôle le plus « conservateur » (le MNAM n'étant pas un musée d'art contemporain stricto sensu, ses collections concernant tout le XXème siècle). Ce choix est en fait difficile à mettre strictement en application, notamment pour le musée, car il s'inscrit dans une actualité culturelle particulièrement décriée ; la « crise de l'art », formule rapide et cyclique, mérite au moins qu'il soit fait débat autour d'elle et le Centre a, en cette matière, les moyens d'imposer un regard sur la question et d'afficher une position.

Cependant, l'orientation sur l'actualité se lit dans les prises de décision concernant l'adjonction des débats de la Salle d'Actualité de la BPI aux « Revues Parlées » du Centre ou dans l'intérêt récent du DDC pour les nouvelles technologies (sans que

cet intérêt se concrétise aujourd'hui dans la proposition de produits nouveaux ou d'expositions différentes). Sur ces derniers points, un véritable partenariat avec la BPI est réalisable. La bibliothèque répond en effet toujours à sa vocation multimédia (le nombre de CD Rom va en augmentant et l'on commence à les monter en réseau ; le service des bases de données, encore mal connu du public, fait partie des secteurs à développer aux yeux de la Direction) et offre, avec sa Salle d'Actualité, l'aspect le plus contemporain des productions éditoriales diverses (livres, disques, CD-I...). En outre, sa politique d'acquisition est toujours basée sur le principe qu'un document récent et de référence remplace -et non s'ajoute- un document de même nature plus ancien (le fonds reste donc à peu près constant en volumes et renouvelé). La réalité n'est pas strictement conforme à ces principes : elle s'efforce du moins d'en tenir compte. La notion d'actualité apparaît donc comme un élément fédérateur au sein du Centre et les différentes instances semblent s'accorder sur ce point sans savoir toujours comment le mettre en pratique. En outre, l'importance du Centre dans le réseau culturel des établissements français ainsi que celle de la BPI au sein des bibliothèques et leur poids financier tendent à pétrifier ces institutions qui font effet de référence au lieu d'en faire des pôles d'innovation. Ces deux principes, innovation/référence, bien que n'étant pas antinomiques, offrent quelques contradictions entre eux et donnent à la notion d'universalité une dimension supplémentaire qui la rend d'office caduque. A cette notion fondamentale lors de la création du Centre se substitue plus modestement une « pluridisciplinarité » certes incomplète mais sur laquelle le Centre insiste. Actuellement, l'aspect pluridisciplinaire a du mal à fonctionner justement en raison d'une mauvaise assimilation des apports des deux organismes associés que sont l'IRCAM et la BPI. Il reste cependant une « Arlésienne » très courruée et chaque établissement voudrait recentrer le Centre sur cette notion.

Enfin, les choix de l'actualité et de la pluridisciplinarité, communs à la BPI et au Centre dans le discours, viennent compléter un choix nouveau par rapport à la création du CNAC GP, qui est la médiation. La recherche de médiateurs entre la culture et le public s'inscrit dans les préoccupations récentes des établissements culturels et des bibliothèques. L'accès direct aux documents et aux oeuvres, loin

d'être remis en cause, nécessite cependant un accompagnement humain et un effort pédagogique largement reconnus aujourd'hui. En ce domaine, les bibliothèques ont servi de précurseurs, en raison même du travail bibliothéconomique, à l'égard des musées. La BPI en fait actuellement un point important de sa politique d'accès aux documents (les conservateurs dont les chefs de service sont tenus de faire des plages de service public) et le Centre, par la mise en place du DDC, montre sa volonté d'offrir une lecture pédagogique de ses activités. En cette matière, la tâche du DDC est peut-être plus complexe à réaliser que celle de la BPI dont c'est finalement la fonction première. Stricto sensu, le rôle d'une bibliothèque est de permettre à un usager de retrouver ou de trouver un document, quelque soit sa nature. La sensibilisation à une culture et à une réflexion sur celle-ci est difficile à réaliser par une bibliothèque seule. L'apport du Centre est sur ce point immense, puisqu'il vient compléter avec différents arts les écrits ou les images reçus, les débats soulevés. Or, établir une pédagogie qui ne soit pas du discours subjectif et imparfait autour des oeuvres est une prouesse difficile à réaliser. Les accompagnements didactiques du Centre et de la BPI ne peuvent avoir les mêmes formes ; du moins ils peuvent se compléter et apparaître dans des articulations intelligentes, au moment des manifestations pluridisciplinaires (l'IRCAM est bien évidemment un partenaire à ne pas négliger en ce domaine).

L'actualité, la pluridisciplinarité et la médiation sont trois notions communes au Centre et à la BPI. Elles font l'objet de réflexion au sein de chaque établissement et il apparaît qu'elles ne peuvent se réaliser pleinement pour chacun qu'en cohésion avec l'autre. La complémentarité des rôles de la BPI et du Centre n'est pas une utopie, elles est une nécessité pour réaliser ces différentes missions fixées par chaque Direction. Chacun en est conscient mais ce sont les formes que prendrait cette cohérence qui restent encore imprécises.

2. Les publics

L'idée répandue dans le Centre et la BPI est qu'ils ne possèdent pas le même public. L'image du musée élitiste et des expositions d'art contemporain faites pour

des amateurs cultivés reste ancrée dans les esprits tandis que la BPI serait, caricaturalement, un lieu de regroupement d'étudiants et de clochards...

Les études du public par le Service Etudes et Recherche (1977, 1982-88) donnent une vision plus juste de la réalité. Voici la teneur du paragraphe sur la comparaison des publics du Centre et de la BPI :

« Le public de la bibliothèque représente plus de la moitié des entrées du Centre Georges Pompidou. Il y imprime donc fortement sa marque. On peut pourtant souligner quelques écarts qui sont autant de signes de différences habituelles entre publics des bibliothèques et publics des musées ou des expositions. Plus de résidents en province et à l'étranger, moins d'étudiants et donc d'autant plus d'actifs, toutes professions confondues, plus de personnes ayant des diplômes de lettres ou d'art, une fréquentation plus espacée, une proportion de nouveaux visiteurs plus importante : tels sont quelques-uns des traits qui distinguent le public d'ensemble du Centre Georges Pompidou et de la bibliothèque. Pourtant, l'évolution de ces deux publics va dans le même sens : les Parisiens, les cadres supérieurs et professions libérales, les très diplômés ont tendance à y appesantir leur marque.²³ »

Plus loin, une réflexion vient affiner l'étude et il apparaît que la plupart des usagers de la BPI profite aussi des autres activités du Centre mais cette pratique est rarement simultanée (effectuée dans la même journée), mais plutôt différée (visite du Centre et de ses activités antérieures ou postérieures à celles de la BPI). Finalement, seuls 17% des usagers de la BPI ont une pratique exclusive de la bibliothèque.

Sans entrer dans tous les détails de l'étude, ces deux points révèlent que le fossé public BPI/public CNAC GP est un leurre et que le Centre dans sa globalité a réussi à fidéliser un public autour de ses diverses activités.

²³ in Poulain M. *Publics à l'oeuvre. Pratiques culturelles à la BPI du Centre Georges Pompidou*. Paris : La Documentation française, 1986. P25.

L'intérêt porté aux publics défavorisés est également commun au Centre et à la BPI et une réflexion sur le mode d'accueil de ces publics est à l'étude de part et d'autre. Un chargé de mission travaille sur ce point auprès du Centre et le service accueil de la BPI s'interroge sur la manière d'informer ces publics. Des contacts ont été pris entre les deux établissements.

3. Le budget

Le facteur décisif dans les relations entre la BPI et le Centre est d'ordre budgétaire. 1994 est une année de restriction. Financé à 85% par l'Etat, le Centre voit ses subventions de fonctionnement²⁴ baisser de 3,6%. En revanche, les subventions d'équipement augmentent nécessairement en raison des travaux de réaménagement prévus. De plus, les ressources propres du Centre (15% du financement) ont également baissé de 6%. Enfin, le Centre connaît plusieurs suppressions d'emploi et la majorité de ses effectifs se compose de vacataires.

La Direction avait donc reçu pour 1994 une liste détaillée des mesures d'économie à prendre dans laquelle il apparaît qu'augmenter les recettes reste le remède le plus efficace aux difficultés financières. La politique du Centre doit donc tenir compte de ce dernier élément et en fait un point primordial de son orientation. D'autre part, il justifie sa volonté d'offrir une image cohérente et ordonnée, d'informer rapidement le public et de l'orienter au plus juste vers ses activités, de développer des campagnes d'informations pour attirer de nouveaux publics. La lisibilité du Centre n'est plus seulement un facteur idéologique mais un facteur simplement budgétaire. Sur ce point, la coordination BPI/Centre apparaît vitale afin d'éviter les actions isolées, qui partent dans tous les sens, coûteuses et méconnues du public.

D'autre part, ce souci pousse à une recherche active de partenaires financiers, à augmenter les recettes commerciales (ex : création d'un point de vente d'objets

²⁴ Ces subventions de fonctionnement représentent 80% des subventions totales.

divers) et à augmenter les tarifs des entrées au Centre.²⁵ La BPI reste le seul espace gratuit au sein du CNAC GP (avec le MNAM le dimanche de 10 à 14h). C'est ce dernier point qui apparaît comme un facteur restrictif à une réelle politique de concertation commune, la BPI restant relativement libre dans ses propositions (bien sûr avec un budget moindre) tandis que le CNAC GP se voit dans l'obligation d'être « rentable ». C'est aspect n'est pas, bien évidemment, rédhibitoire en matière de qualité, il est seulement une légère entrave à une liberté totale de programmation et d'investissements. Il rend aussi toute innovation culturelle plus périlleuse et peut, paradoxalement, être un élément sclérosant.

Enfin, la BPI est nécessairement concernée de manière indirecte, par ces restrictions budgétaires : du Centre, elle bénéficie des espaces, du personnel de sécurité et autre, de subventions pour ses animations, de l'entretien du bâtiment...

Ces restrictions budgétaires apparaissent donc comme un facteur incitant à une politique de concertation (valorisation des moyens) mais aussi à la préservation de l'autonomie de la BPI (indépendance intellectuelle).

²⁵ Tarifs pleins au 1er octobre 1994 : Musée/espace vidéo 30F ; Forum, Galerie Sud et Nord 25F ; Grande Galerie 40F ; forfait 1 jour pour tous les espaces 57F.

CONCLUSION

Les relations entre la BPI et le Centre ont toujours été plus ou moins distandues en raison d'une méfiance des deux établissements l'un à l'égard de l'autre. Cependant, la nécessité d'une politique de concertation, offrant une image cohérente du Centre, est dans l'ensemble admise et répond à cette « heureuse rencontre » dont M. Bordaz -Président du CNAC GP de 1970 à mars 1977 et chargé par le Président Pompidou de mener à bien sa réalisation- se faisait le chantre. Ce sont finalement les modalités de cette politique commune qui restent floues et se posent en ces termes : association ou intégration ? L'autonomie de la BPI a été désirée dès l'origine par le Président Pompidou lui-même et revenir sur celle-ci obligerait à changer les statuts de la bibliothèque, ce qui n'est pas envisagé. L'intégration de la BPI au Centre n'est, on s'en doute, nullement désirée par celle-ci et de plus, elle n'est pas souhaitable pour le CNAC GP lui-même qui y perdrait sa diversité et sa richesse par une uniformisation restrictive. L'association exigerait quant à elle que la BPI s'impose comme un partenaire à part entière. La différence de budget, bien qu'étant grande, ne va pas à l'encontre de ce désir et, en matière culturelle, la volonté du plus fort n'est pas toujours la meilleure. Néanmoins elle entrave quelque peu des relations saines entre les deux organismes et la tentation du Centre d'imposer ses propres critères en matière de rétributions des intervenants extérieurs ou de projets est grande. Pour la BPI, l'enjeu dans ces relations est d'offrir une politique claire et ouverte en matière d'animation, de proposer des projets de travail en coopération sans perdre de vue ses propres objectifs et besoins concernant un meilleur accueil du public. Il lui faut devancer les demandes du Centre de manière à garder l'initiative d'un dialogue qui ne soit pas au désavantage de son autonomie. La Direction de la BPI travaille en direction de ce type d'association mais, pour l'instant, les relations entre la bibliothèque et le CNAC GP restent en majorité ponctuelles et sans grande cohésion. Avant d'envisager une quelconque association entre les deux établissements, une meilleure connaissance de leur fonctionnement respectif, de leurs objectifs et de leurs services s'impose, et une sensibilisation du personnel à la structure particulière du CNAC GP reste à faire.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE ANALYSE DES INSTANCES EN CONTACT

A. Des instances de communication récentes	2
1. Rôle du chargé des relations extérieures.....	2
2. Rôle du service de presse.....	3
a. Appartenance aux comités éditoriaux des différents organes de communication du Centre.....	3
b. Diffusion de l'information des activités de la BPI auprès des différents organes de diffusion du Centre	6
c. Centralisation de l'information concernant le Centre et la BPI	7
d. Association concernant la communication externe du Centre	7
B. Des instances officielles.....	10
1. Les statuts	10
a. Le Conseil d'Administration de la BPI.....	10
b. Le Conseil de Direction du Centre	10
c. Le Conseil Artistique du Centre	11
d. Le Conseil d'Orientation du Centre	12
2. Les différents comités.....	13
a. Le Comité Audiovisuel.....	13
b. Le Comité Editorial	13
c. Le Comité des Débats.....	14

3. Les groupes de réflexions	14
4. Une association.....	17
C. Le partage du même bâtiment	17
1. La convention collective	17
2. La sécurité	20
3. Une coïncidence et une volonté.....	21

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES ACTIVITES COMMUNES

A. Les différents services en contact.....	24
1.Des échanges informels	24
a. Le service formation	24
b. Le service accueil.....	25
c. Le service informatique	26
d. Le service de bases de données	26
2. Les activités transversales.....	27
a. Audiovisuel	27
b. Edition - diffusion	31
. Edition	
. Diffusion	
3. Le service Etudes et Recherche	33

B. Les nouvelles structures	35
1. Discours et missions.....	35
a. Le Directeur de la BPI.....	35
b. Le Président du CNAC GP.....	37
c. Le DDC.....	39
2. La transversalité	40
a. SEMAPHORE et REPERE.....	40
b. La salle d'actualité et les « Revues Parlées »	42
3. le service animation de la BPI et les manifestations « multidisciplinaires »	46
C. Harmonie des objectifs et divergence.....	49
1. Des missions communes.....	50
2. Les publics	52
3. Le budget	54

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES GENERAUX

BARBIER-BOUVET, J-F., POULAIN, M. *Publics à l'oeuvre. Pratiques culturelles à la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou*. Paris : La Documentation française, 1986.

BAUDRILLARD, J. *L'effet Beaubourg. Implosion et dissuasion*. Paris : Editions Galilée, 1977. 50 p.

BENVENISTE, A., ROMAN, J. *L'université cachée. Dix ans de débats au Centre Georges Pompidou*. Paris : BPI, 1991 (coll. Etudes et Recherche).

BORDAZ, R. *Le Centre Pompidou, une nouvelle culture*. Paris : Ramsay, 1977. 197 p.

Histoire des bibliothèques françaises. Paris : Promodis/Cercle de la Librairie, 1988-1993. Volume IV : *Les bibliothèques au XX ème siècle, 1914-1990*.

LEROY, M. *Le phénomène Beaubourg*. Paris : Syros, 1977. 122 p.

MOLLARD, C. *L'enjeu du Centre Georges Pompidou*. Paris, Union générale d'éditions 10/18, 1976. 307 p.

PIANO, R., ROGERS, R. *Du plateau Beaubourg au Centre Georges Pompidou*. Paris : Editions du Centre Georges Pompidou, 1987.

POULAIN, M. *Constance et variances : les publics de la BPI, 1982-1988*. Paris : BPI, 1990 (Coll. Etudes et Recherche).

SEGUIN, J-P. *Comment est née la BPI : invention de la médiathèque*. Paris : BPI/ Centre Georges Pompidou, 1987.

DOSSIERS D'ARTICLES CENTRE/BPI

Beaux Arts Magazine. Beaubourg : Les dix premières années du Centre Georges Pompidou. 1987, n° hors-série.

Connaissance des Arts. Le Centre Pompidou. Juillet 1977. n°305.

Dossiers de presse sur le Centre Pompidou. 1972-1991. BPI.

Dossiers de presse sur la BPI. 1972-1991. BPI.

Esprit. L'utopie Beaubourg dix ans après. Février 1987, n°2.

L'Express. Beaubourg : l'art du siècle. 23-29 juin 1994, n° 2242.

SUPPORTS DE COMMUNICATION DU CENTRE

Coursives. Centre Georges Pompidou. 1993-1994.

Flash-info. Centre Georges Pompidou. 1994.

Le Magazine. Centre Georges Pompidou. 1994.

LITTERATURE GRISE

Bibliothèque Publique d'Information. *Rapport d'activité annuel*. 1993.

Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou. *Rapport d'activité annuel*. 1992-1993.

Lettre de mission du Ministre de l'Éducation nationale et de la Culture au directeur de la BPI, Madame Martine Blanc-Montmayer. Mars 1993.

Note d'information au personnel. *Les objectifs de la BPI : synthèses des groupes de travail*. BPI, 1994.

Notes de diffusion générale. Centre Georges Pompidou, 1993-1994.

Réponse de Madame Martine Blanc-Montmayer à Monsieur le Ministre de la Culture et de la Francophonie. *La Bibliothèque Publique d'Information : état des lieux*. Juillet 1993.

DOCUMENTS SPECIFIQUES SUR L'ANIMATION

Les Cahiers du Musée National d'Art Moderne. L'art contemporain et le musée. 1989, n° hors-série.

ENSSIB. Journées d'étude (1984, Villeurbanne). *Animation et bibliothèques*. Villeurbanne : ENSB, 1985.

FRANCLIN, C. *Reconstruire Beaubourg*. Art press, juillet-août 1990, n°149.



ANNEXES

ABREVIATIONS USUELLES

BPI	: Bibliothèque Publique d'Information
CNAC GP	: Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou
DDC	: Département du Développement Culturel
MNAM	: Musée National d'Art Moderne
CCI	: Centre de Création Industriel
DLL	: Direction du Livre et de la Lecture
IRCAM/EIC	: Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique Ensemble Intercontemporain
CTP	: Comité Technique Paritaire
APCP	: Association du Personnel du Centre Pompidou
SAJ	: Salle d'Actualité Jeunesse

Structure simplifiée du centre

Organismes associés

BPI

IRCAM



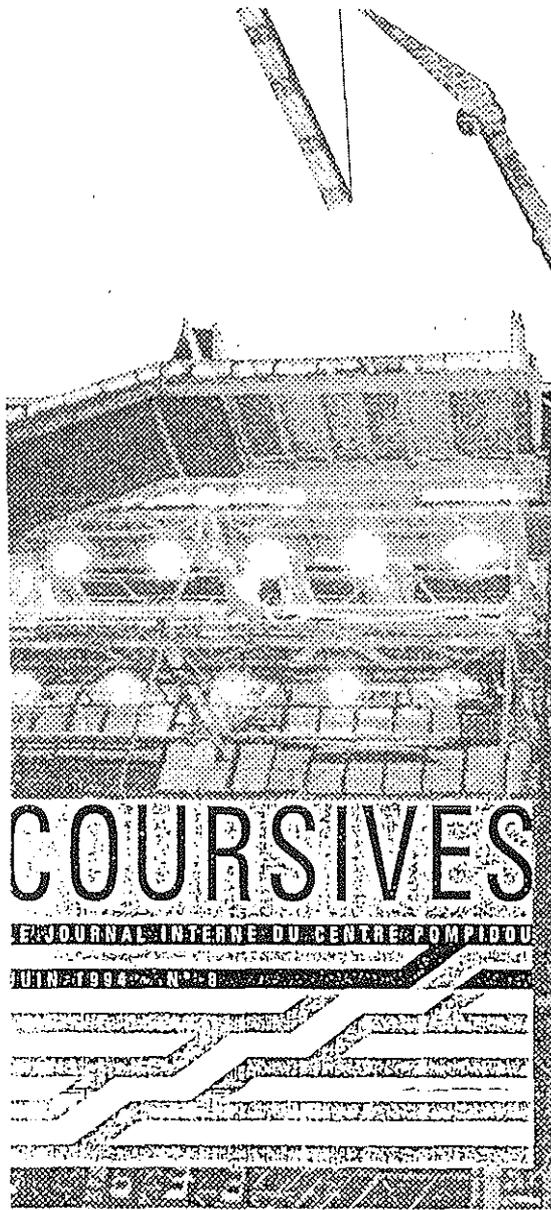
CNAC GP

Départements
du centre Pompidou

MNAM-CCI

DDC

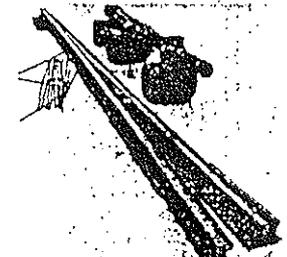
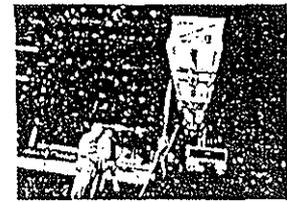
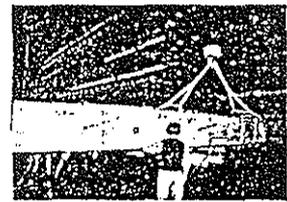




COURSIVES

REVUE INTERNET DU CENTRE POMPIDOU

AUTUMNE 1994 - N° 29



Mardi 14 juin 1994, deux heures du matin - « Arrêt de Tsammas » de Joseph Beuys est réceptionné dans la salle d'emballage. Il faudra l'intervention d'une grue, arrivée en camion exceptionnel, pour la hisser jusqu'au 5^e étage.

par Jacques Fagnier

Qu'il s'agisse de les accueillir au Centre avec les attentions que l'on réserve à des hôtes de marque, ou

Une régie

bien de les accompagner, entourées de tous les soins nécessaires parce

pour

qu'elles sont « irremplaçables, rares ou uniques* », les œuvres

les œuvres

d'art qui arrivent ou qui partent du Centre sont toutes prises en charge, à un moment ou à un autre, par le service de la régie des œuvres.

Rare établissement culturel à avoir son atelier d'emballage, le Centre Georges Pompidou est aussi un des rares musées à avoir mis en place un service de régie des œuvres, et ce, dès l'origine. « C'est en s'inspirant du modèle américain », précise Annie Boucher, chef du service, « que le nôtre a été conçu ». Ses principales missions : l'organisation et la gestion du mouvement des œuvres, que celles-ci soient prêtées par le Centre ou bien prêtées au Centre, que ce soit pour la durée d'une exposition ou bien, plus simplement, le temps d'une présentation à une commission d'acquisition.

Enlever, emballer, charger, acheminer, convoier, déballer et constater l'état à l'arrivée et au départ : autant de tâches assurées souvent dans l'urgence, à toute heure du jour et de la nuit et qui font appel au savoir-faire des quelque vingt personnes qui composent les quatre unités de la régie : mouvement des œuvres, emballage, camionnage et gestion des réserves.

Travail de longue haleine, la régie des œuvres d'une exposition se prépare au minimum un an avant l'inauguration de la manifestation. Dans la réalité, « chaque régisseur devra faire face à la fois aux retards dans la transmission des informations et à l'enchaînement des nombreux projets au Centre et dans les autres institutions partenaires. C'est ainsi que Florence Turner, régisseur-expositions, a été chargée en 1993 avec Malika Djermane, de l'exposition Matisse et de son itinérance tout en préparant simultanément pour 1994 les expositions François Rouan, Joseph Beuys, Ettore Sottsass, Francesco Clemente et l'itinérance de Georges Rousse.

La première tâche du régisseur est d'obtenir la liste « idéale » des œuvres que souhaite faire venir le commissaire d'exposition. Cette liste donne la description technique des œuvres, leur appartenance et leur localisation ainsi que leur valeur d'assurance. Mais comme pour tout idéal, il n'est pas toujours possible d'obtenir le contenu de cette liste dans son intégralité. En outre, ce contenu se modifie au fur et à mesure que la réflexion et le travail des équipes de conception progressent.

Parallèlement aux demandes de prêt effectuées par les commissaires, la régie estime les coûts de transport et d'assurance, organise la fabrication des emballages et les transports. N'oublions pas les convoyeurs qui accompagnent les œuvres et pour lesquels il faut faire office d'agence de voyage. Allons toujours plus loin, une régie d'exposition ne s'arrête pas le jour de la restitution des œuvres à leur propriétaire : un régisseur est parfois amené à traiter des dossiers de sinistre, heureusement rares, deux ans après la fin d'une exposition. Concernant le prêt des œuvres •••

Centre Georges Pompidou

... des collections du Centre, Vivianne Faret, régisseur des collections, explique : « Nous participons environ à 150 manifestations par an. En 1994, 1 300 œuvres seront prêtées pour lesquelles il faut assurer toutes les opérations d'emballage, de transport et d'assurance, aussi bien à l'aller qu'au retour. » Quand les œuvres ne circulent pas, il faut les stocker, soit le temps d'un transit ou bien dans l'attente d'un nouvel accrochage et c'est la régie qui assure également cette opération. Une grande partie des réserves du Centre se trouve au 2^e sous-sol du bâtiment où toutes les conditions de conservation et de sécurité sont réunies. « Un lieu qui sera prochainement réaménagé », annonce Jacques Demay, responsable de la gestion des réserves, « pour accueillir les convoyeurs ». Une base de données informatisée permet de contrôler et d'enregistrer toutes les informations concernant les mouvements quotidiens des œuvres. On apprend ainsi que le portrait de Philippe Soupault peint par Robert Delaunay est parti pour Varsovie en 86, qu'il a fait un bref stage de contrôle au laboratoire du Louvre en 87 pour être exposé ensuite au 4^e étage nord du musée, puis qu'il est parti en 89 au Japon, pour revenir dans les collections au 4^e sud cette fois-ci, s'envoler au Canada en 91, pour regagner à nouveau le 4^e sud et redescendre enfin dans les réserves dans l'attente d'un nouveau départ.

La régie des œuvres doit répondre à des défis permanents, qui sont autant d'aventures, et remplit des missions bien souvent délicates au service de nombreuses expositions où la somme de travail nécessaire s'efface discrètement devant le plaisir de voir. • Françoise Paviot

* Code pratique pour le convoyement des œuvres de musée

Les enfants du Centre

Marie-Christine Desaynard anime l'Atelier des enfants du personnel. Portrait d'une passionnée qui a vu passer plusieurs générations d'enfants du Centre.

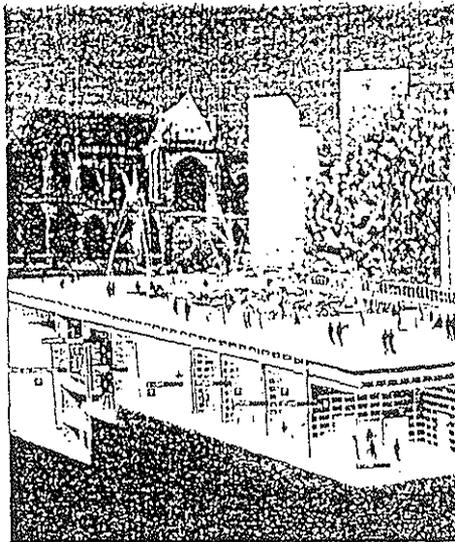


Marie-Christine Desaynard, un mercredi matin, entourée des enfants

Chaleureuse et enthousiaste, Marie-Christine Desaynard dirige l'Atelier des enfants du personnel depuis 14 ans, tous les mercredis de la période scolaire. Artiste, enseignante et animatrice, elle tient à son activité : « Un petit boulot, mais une grande priorité... même si c'est mal rémunéré. » L'aventure commence en 1980 : « Au départ, l'Atelier était ouvert aussi aux enfants du quartier. Puis nous avons été débordés. » Le principe n'a pas changé. Le matin est consacré au dessin, à la peinture ou à l'histoire de l'art. Les après-midi sont dédiées aux visites : musées, expositions, spectacles et cinéma. « Jamais de pares d'attractions, s'exclame Marie-Christine, je suis exigeante, car je forme le public de demain. C'est ma fierté. » Seule une vingtaine d'enfants fréquentent l'Atelier, des parents sont souvent rebutés par le programme, jugé à tort trop intellectuel. « Mais pour ouvrir largement l'Atelier et faire un travail de qualité, il faudrait être au moins deux. » En 14 ans, elle n'a manqué qu'un mercredi : « Je dois bien ça à mes fidèles, 8 à 10 « mordu », présents toutes les semaines et chaque année, parfois 6 ans de suite. Actuellement, le vétéran a 14 ans. »

Marie-Christine a connu plusieurs générations d'enfants du Centre. Beaucoup d'anciens font des études artistiques. La relève est assurée : « Un couple voulait même inscrire son enfant avant sa naissance... » • Marie-Pierre Lannelongue

L'Atelier fonctionne pendant les périodes scolaires, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Ouvert aux enfants de 6 à 12 ans, sur inscription. Les activités de l'après-midi sont payantes, 30 F. Programme à retirer auprès de Denise Duhmann (poste 47 08).



Fusée de la sur des bâtiments de l'Ircam

L'Ircam joue l'ouverture

Les travaux d'extension de l'Ircam débutent cet été. L'école Jules-Ferry et les anciens Bains douches vont s'ajouter à la tour Piano pour former un seul et unique bâtiment. Explications sur le pourquoi et le comment de cette extension.

L'Ircam prend goût à la lumière du jour ! En 1990, les 700 mètres carrés de la tour Piano avaient permis à l'institut de « sortir de terre ». En 1995, l'aménagement des deux bâtiments mitoyens de la tour, l'ancienne école Jules-Ferry et les anciens Bains douches, ajouteront 2 000 mètres carrés supplémentaires et achèveront la métamorphose. Coût de l'opération : 27 millions de francs.

Mais pour bien comprendre les raisons de cette extension, il convient de revenir au temps de l'édification de la Tour Piano : « Celle-ci a eu des effets très bénéfiques sur le fonctionnement de l'Ircam, explique Georges-Ehe Giscard, responsable de la programmation-bâtiment. D'une part, le déménagement des services généraux dans la tour a permis de restituer tous les espaces souterrains à la recherche et à la création. D'autre part, la simple présence de la tour a changé l'image de l'Institut auprès du public. D'un monde perçu comme confidentiel et secret, l'Ircam est devenu un lieu manifeste et plus accueillant. » Mais une fois construite, la tour Piano ne régle pas tous les problèmes pour autant. Il restait à répondre à tous ceux suscités par l'augmentation des activités du département pédagogie et par la dispersion des locaux. Actuellement, les moyens d'action se limitent d'une part à une préfiguration de la future médiathèque, confinée au premier étage du Centre Georges Pompidou, entre les services administratifs et des parties de Bpi et de Cci, et d'autre part à quelques salles de cours, isolées aux 5^e et 7^e étages du 25 de la rue du Renard. Pour l'Ircam, l'objectif est donc devenu très simple : permettre au département pédagogie

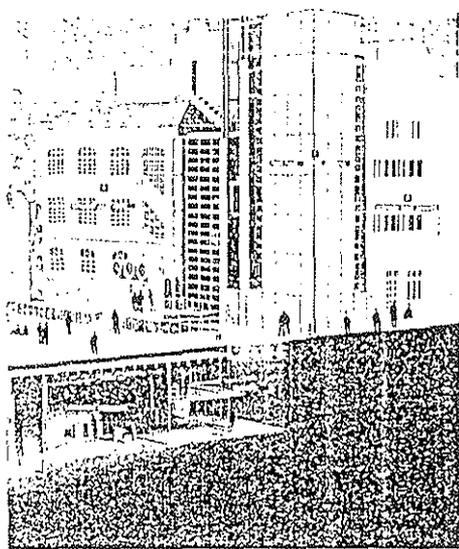


Illustration : Didier Corbois

d'être un lieu homogène connecté à la recherche et à la création et augmenter la surface d'accueil du public. Aussi, le nouveau projet d'extension a-t-il tout naturellement été destiné à la réalisation d'une médiathèque composée notamment d'un fonds de 20 000 titres et de postes de consultation informatique donnant accès aux fonds électroniques et sons de l'Ircam. Y ont également été prévus : une nouvelle salle de conférence (100 m², 80 places), des salles de cours et de séminaires (114 m²), un grand studio d'enregistrement (64 m²) et encore des « postes d'esquisse » destinés aux étudiants et chercheurs (127 m²). Mais surtout, ces différents espaces formeront un seul et unique lieu aux yeux des visiteurs : de grandes façades vitrées contribueront à l'unité visuelle tandis qu'une communication verticale et centrale (un ascenseur panoramique en façade et un grand escalier) reliera l'accueil général à tous les lieux de l'Ircam, y compris dans le volume Recherche/Création, sous la place Stravinsky. • Yves Lissou

A noter : ces nouvelles installations auront pour effet de libérer les espaces occupés par l'Ircam au premier étage du Centre et au 25 de la rue du Renard. Ces lieux seront restitués à certains services administratifs du Centre, en attendant l'aménagement intérieur prévu pour 1997-1999.

Plus d'un an de travaux :

- juillet 1994 : installation du chantier.
- août et septembre 1994 : démolition de l'intérieur des bâtiments école Jules-Ferry et bains douches.
- jusqu'en avril 1995 : réalisation du gros-œuvre.
- de mai à août 1995 : travaux intérieurs.
- septembre et octobre 1995 : mise en place du mobilier et des équipements.
- ouverture : automne 1995.

Hygiène et sécurité au Centre

Créé en 1983, le Comité d'hygiène et de sécurité (CHS) du Centre a connu ces deux dernières années des difficultés de fonctionnement, jusqu'à la nomination en novembre dernier, par François Batié, d'un nouveau président : Pierre Alexandre, directeur du Bâtiment et de la Sécurité.

Émanation du Comité technique paritaire (CTP), le CHS relève du livre II du Code du Travail et des décrets relatifs à la sécurité dans la fonction publique. Il se réunit au moins deux fois par an et s'est doté, en mars, d'un règlement intérieur spécifique qui va être présenté au prochain CTP.

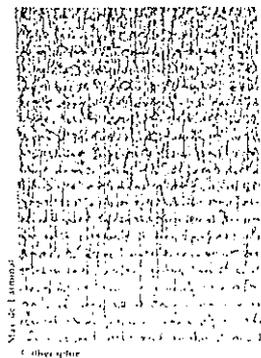
Organe de réflexion et de proposition, le CHS est une instance de consultation. Son rôle est d'analyser les conditions de vie et de travail au Centre. Il identifie les causes d'accidents ou de maladies professionnelles, suggère des mesures pour pallier les risques éventuels et suit les conditions d'hygiène de la restauration du personnel. Chaque année, il doit soumettre à la direction un programme de prévention. Le comité examine aussi les règlements et les consignes de sécurité.

Le principal dossier traité par le CHS est celui des accidents du travail. Mais on peut également citer l'application de la loi relative au tabagisme. Cette année, le CHS a fait des travaux de rénovation, sa préoccupation majeure, et va mettre en place un plan de sécurité pour le futur chantier. Des la rentrée, des membres du CHS, volontaires, vont suivre une formation aux conditions de travail, ergonomie, étude de la luminosité... afin de mieux évaluer les problèmes techniques qui leur sont soumis. Le CHS est composé de 9 représentants syndicaux et 5 membres de l'administration. Le médecin du travail et l'ingénieur de sécurité participent également aux travaux. Le secrétariat du CHS est assuré par l'ingénieur de sécurité Serge Horvath.

Le comité bénéficie de plusieurs moyens d'information. Première source : les registres mis à la disposition des agents à l'accueil de la rue du Renard et de la Bpi. Ces registres sont encore trop mal connus et ne contiennent quasiment aucune remarque. Deuxième source : le médecin du travail ou des experts fournissent des rapports ou effectuent des analyses alimentaires au restaurant ou encore des analyses d'air dans les parkings. Enfin les enquêteurs il a lui-même récemment une visite à la Cantina.

• Marie-Pierre Lannelongue

La presse en revue



Max de la Hampe

Récemment dotée d'un sommaire et d'une nouvelle couverture, la revue de presse hebdomadaire du Centre est assurée par la Direction de la communication. Afin de mieux répondre aux attentes de chacun, un groupe de travail réfléchit aux améliorations et à l'évolution future de cette revue. Il adressera prochainement un questionnaire à ses destinataires actuels.

Quotidiens et hebdomadaires, argus de presse font l'objet d'un dépouillement systématique, assuré par Jean-Luc Thierry, selon plusieurs rubriques : actualité du Centre, expositions extérieures, politique culturelle, portraits d'artistes, mécénat et marché de l'art, architecture... Cette revue de presse, d'une soixantaine de pages, est alors diffusée à l'ensemble des directions. Des hors-série sont réalisés en cas d'événements exceptionnels. Des recueils d'articles reliés sont constitués à la fin de chaque manifestation (voir rubrique Kiosque). Les documents originaux sont répartis entre le service des archives et la documentation du Minam-Cer, où ils peuvent être consultés par le personnel ou le public, soit sous forme papier dans les dossiers thématiques, soit sur microfilm pour une recherche chronologique. De son côté, la Bpi fait une revue de presse quotidienne de ses propres manifestations et publie une revue de presse annuelle en plusieurs tomes dont un exemplaire est déposé à la Direction de la communication.

Le service de presse de l'Ircam ne constitue pas systématiquement de revue de presse. Cependant, il est abonné, comme la Bpi, à un annuaire de presse qui, dès que le nom de l'Ircam est mentionné, lui envoie l'article correspondant. À l'occasion d'événements importants, comme les Journées portes ouvertes ou l'Académie d'été, une revue de presse ponctuelle est réalisée et diffusée auprès des personnes concernées. • P. P.

A G E N D A	
13 juillet	Conseil de direction
28 juillet	Jury pour le choix du programme
13 septembre	Conférence de presse du président du Centre
Centre Georges Pompidou	

Formation téléphonique
Comment faire pour avoir une boîte vocale ? Puis-je la consulter et changer d'annonce à partir de mon domicile ?
De janvier à avril dernier, plus de 70 personnes, soit une vingtaine de services, ont suivi la formation téléphonique assurée par André Carrière, dans le cadre du projet de communiquer sur l'autoformation de l'Université de Montréal.

Augmentation du plafond de la sécurité sociale
Le plafond de la sécurité sociale, appelé aussi tranche A, est un salaire brut de référence qui sert au calcul de certaines cotisations sociales : assurances vieillesse, et de certaines prestations : indemnités journalières, maladie, invalidité et pension de retraite.
Il est remis à jour les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année et s'élèvera au 1^{er} juillet 1994 à 12 840 \$.
Ce plafond sert également au calcul de la cotisation pour la retraite complémentaire. Les cotisations qui composent le taux de cotisation, le premier basé sur le taux de la sécurité sociale (tranche A) et le second sur la tranche B (cotisation au-dessus du plafond).

Partenariat
Une convention de partenariat a été signée entre le Musée national d'art moderne et Le Nouveau Musée d'art contemporain de Villemarais. Cette convention prévoit que le service de documentation du Musée sera mis à la disposition du Nouveau Musée. Ce partenariat sera en commun par les deux organismes. Le service de documentation sera engagé à réaliser une base de données bibliographiques et à mettre à la disposition du Musée dans le cadre d'un réseau de consultation en ligne afin de la production d'un CD Rom. Avec le 9^e numéro de Courives qui paraîtra en septembre, chaque lecteur recevra un bref questionnaire qui permettra à l'équipe de rédaction d'évaluer la pertinence du journal par ses lecteurs, de mieux définir leurs attentes et de concevoir d'éventuelles évolutions.

El arte en juego
L'art est la traduction en espagnol de « l'art en jeu ». Cette mission de l'Atelier des enfants au Mexique, organisée dans le cadre de l'Alfiance française du Mexique, s'est déroulée du 9 au 23 avril, 40 ateliers, animés par Elizabeth Amzallag-Angel, ont permis aux enfants des écoles de découvrir l'art contemporain.
Le Centre Pompidou et le Téléthon
Le Service sécurité du Centre participera, devant la façade du 2 et 3 décembre 1994 en collaboration, au Téléthon des 2 et 3 décembre 1994 en collaboration, devant la façade du bâtiment, un record de grimper à la corde qui durera 2 heures et 30 minutes. Les participants sont invités à participer et à faire des propositions d'animations autour de ce record. Les propositions seront organisées dès la rentrée scolaire. Ceux qui le souhaitent, peuvent prendre contact avec M. Cocteau (41 90), ou F. Petit (49 90 - 49 51), ou M. Cocteau (41 39).
L'ARTISTE, le journal interne du Centre Georges Pompidou (ISSN: 1165-4824) paraîtra en septembre 1993.

Le Centre Pompidou et le Téléthon



Le Centre Pompidou et le Téléthon

Kosque

Un dictionnaire multimedial de l'art moderne et contemporain est actuellement en préparation. Ce dictionnaire fait l'objet d'une collaboration entre l'association Vidéoassocié* et des éditeurs spécialisés. Présenté sous forme d'un CD Rom, il existera en trois langues et comprendra plus de 25 000 entrées pour connaître les artistes, les mouvements, les musées, les lieux de l'art moderne et contemporain.

Le service études et recherche de la Hpi a confié à Jean Lauxerrens (collège international de philosophie) une étude intitulée « L'Europe Beauvoisin, quinze ans après ». Les résultats de cette recherche deviennent des éléments de réflexion quant à la genèse et à l'évolution des deux principes fondateurs du Centre : pluridisciplinarité et gouvernement. Résultats et gouvernance sur la période 1985-1993.

Le Centre Pompidou s'est associé à la série Paléoles, collection de films sur l'art réalisée par Alain Jaubert, en coproduction un premier numéro consacré à Marcel Duchamp. "N°" descendant spirale, "N°" descendant un escalier, 1912. Sont en préparation "Jaune, rouge, bleu" de Kandinsky et "La tristesse du roi" de Matisse. Cette série est diffusée sur Art, et les cassettes sont éditées par les Éditions Moniprassac et vendues au prix de 159 \$.

Le Centre Pompidou s'est associé à la série Paléoles, collection de films sur l'art réalisée par Alain Jaubert, en coproduction un premier numéro consacré à Marcel Duchamp. "Le temps spirale", "N°" descendant un escalier, 1912. Sont en préparation "Jaune, rouge, bleu" de Kandinsky et "La tristesse du roi" de Matisse. Cette série est diffusée sur Art, et les cassettes sont éditées par les Éditions Moniprassac et vendues au prix de 159 \$.

quint?

Le Centre Pompidou s'est associé à la série Paléoles, collection de films sur l'art réalisée par Alain Jaubert, en coproduction un premier numéro consacré à Marcel Duchamp. "Le temps spirale", "N°" descendant un escalier, 1912. Sont en préparation "Jaune, rouge, bleu" de Kandinsky et "La tristesse du roi" de Matisse. Cette série est diffusée sur Art, et les cassettes sont éditées par les Éditions Moniprassac et vendues au prix de 159 \$.

Le Centre Pompidou s'est associé à la série Paléoles, collection de films sur l'art réalisée par Alain Jaubert, en coproduction un premier numéro consacré à Marcel Duchamp. "Le temps spirale", "N°" descendant un escalier, 1912. Sont en préparation "Jaune, rouge, bleu" de Kandinsky et "La tristesse du roi" de Matisse. Cette série est diffusée sur Art, et les cassettes sont éditées par les Éditions Moniprassac et vendues au prix de 159 \$.

Le Centre Pompidou s'est associé à la série Paléoles, collection de films sur l'art réalisée par Alain Jaubert, en coproduction un premier numéro consacré à Marcel Duchamp. "Le temps spirale", "N°" descendant un escalier, 1912. Sont en préparation "Jaune, rouge, bleu" de Kandinsky et "La tristesse du roi" de Matisse. Cette série est diffusée sur Art, et les cassettes sont éditées par les Éditions Moniprassac et vendues au prix de 159 \$.

Le Centre Pompidou s'est associé à la série Paléoles, collection de films sur l'art réalisée par Alain Jaubert, en coproduction un premier numéro consacré à Marcel Duchamp. "Le temps spirale", "N°" descendant un escalier, 1912. Sont en préparation "Jaune, rouge, bleu" de Kandinsky et "La tristesse du roi" de Matisse. Cette série est diffusée sur Art, et les cassettes sont éditées par les Éditions Moniprassac et vendues au prix de 159 \$.

Le Centre Pompidou s'est associé à la série Paléoles, collection de films sur l'art réalisée par Alain Jaubert, en coproduction un premier numéro consacré à Marcel Duchamp. "Le temps spirale", "N°" descendant un escalier, 1912. Sont en préparation "Jaune, rouge, bleu" de Kandinsky et "La tristesse du roi" de Matisse. Cette série est diffusée sur Art, et les cassettes sont éditées par les Éditions Moniprassac et vendues au prix de 159 \$.

Le Centre Pompidou s'est associé à la série Paléoles, collection de films sur l'art réalisée par Alain Jaubert, en coproduction un premier numéro consacré à Marcel Duchamp. "Le temps spirale", "N°" descendant un escalier, 1912. Sont en préparation "Jaune, rouge, bleu" de Kandinsky et "La tristesse du roi" de Matisse. Cette série est diffusée sur Art, et les cassettes sont éditées par les Éditions Moniprassac et vendues au prix de 159 \$.

Le Centre Pompidou s'est associé à la série Paléoles, collection de films sur l'art réalisée par Alain Jaubert, en coproduction un premier numéro consacré à Marcel Duchamp. "Le temps spirale", "N°" descendant un escalier, 1912. Sont en préparation "Jaune, rouge, bleu" de Kandinsky et "La tristesse du roi" de Matisse. Cette série est diffusée sur Art, et les cassettes sont éditées par les Éditions Moniprassac et vendues au prix de 159 \$.

Le Centre Pompidou s'est associé à la série Paléoles, collection de films sur l'art réalisée par Alain Jaubert, en coproduction un premier numéro consacré à Marcel Duchamp. "Le temps spirale", "N°" descendant un escalier, 1912. Sont en préparation "Jaune, rouge, bleu" de Kandinsky et "La tristesse du roi" de Matisse. Cette série est diffusée sur Art, et les cassettes sont éditées par les Éditions Moniprassac et vendues au prix de 159 \$.

PROGRAMME DES EXPOSITIONS DU CENTRE PROPOSE PAR *LE MAGAZINE*

le programme - toutes les expositions

15 septembre / 15 novembre

Horaires

Semaine: de 12h à 22h. Samedi, dimanche et jours fériés: de 10h à 22h.

Fermé le mardi

Téléphone

44.78.12.33. Programme téléphonique, 42.77.11.12. Salle Garance, 42.78.37.29. Location spectacles, 44.78.13.15.

3615 + BEAUBOURG: pour en savoir plus sur les expositions en cours et à venir, les visites ou le Laissez-passer.

Bpi: 3615 + Bpi: accès au catalogue: 3615 + LIBE, Bpi: du lundi au vendredi pour poser vos questions.

Tarifs

Salle Garance, 27F, 20F. Grande salle: spectacles, 90F, 75F, 70F. Concerts, 90F, 75F. Musique de chambre, 65F. Petite salle, entrée libre sauf ateliers (60F, 50F) et projections (25F, 20F). Musée: 30F, 20F (un billet musée donne également accès à la Galerie Sud), Galerie Sud, Galerie Nord et Forum: 25F. Grande galerie: 40F, 30F. Studio 5: 15F, 10F.

	septembre					octobre					novembre				
	15	20	25	30	1	5	10	15	20	25	31	1	5	10	15
5 ^e étage	Joseph Beuys Grande galerie					3									
4 ^e étage	Face à face Galerie d'art graphique					9					Francesco Clemente Galerie d'art graphique				
	Dessins d'A. Artaud - Legs P. Thévenin Galerie du musée					31									
2 ^e étage	D'Est en Ouest: chemins de terre et d'Europe Galerie de la Bpi					3					Boris Pasternak Galerie de la Bpi				
Mezz. sud	L'art des jeux Galerie sud					26					Hors Limites. L'art et la vie, 1952-1994 Galerie sud				
											Hypermédias Galerie sud				
Mezz. nord											Hors Limites Galerie nord				
Rez.-de-chaussée	Voyage dans la ville Atelier des enfants					26					7				
	Naples et le cinéma Salle Garance					17 19					Biennale Internationale du Film sur l'Art Salle Garance et Grand foyer				
	Autour des expositions: Beuys, Dietman, Archigram Galerie d'information					3					Pathé, premier empire du cinéma Salle Garance et Forum				
1 ^{er} sous-sol	Wilfried Minks, scénographe Grand foyer					26					Vidéodanse Grand foyer				
	Les Revues parlées. Antonin Artaud, dernières images Petit foyer					16									

DECRET DU 27 JANVIER 1976 PORTANT CREATION DE LA BPI

SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

Décret n° 76-02 du 27 janvier 1976
portant création de la bibliothèque publique d'information.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances et du secrétaire d'Etat à la culture,

Vu l'article 151 de la loi de finances du 29 avril 1926, ensemble le décret n° 28 décembre 1926, ratifié par la loi du 29 décembre 1927 ;

Vu la loi n° 75-1 du 3 janvier 1975 portant création du centre national d'art et de culture Georges Pompidou ;

Vu le décret n° 76-83 du 27 janvier 1976 portant statut du centre national d'art et de culture Georges Pompidou ;

Vu le décret du 25 octobre 1935 organisant le contrôle financier des offices et établissements publics de l'Etat dotés de l'autonomie financière ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux, ensemble le décret n° 62-1597 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Après avis du Conseil d'Etat (section de l'intérieur),

Décrète :

Art. 1^{er}. — La bibliothèque publique d'information est un établissement public national de caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires culturelles (Direction du livre) et lié par convention à l'établissement public du centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Art. 2. — La bibliothèque publique d'information est une bibliothèque nationale. Elle a pour mission :

D'offrir à tous, et dans toute la mesure du possible en libre accès, un choix constamment tenu à jour de collections françaises et étrangères de documents d'information générale et d'actualité ;

De constituer un centre de recherche documentaire en liaison avec les autres centres, bibliothèques et établissements culturels.

Art. 3. — La bibliothèque publique d'information participe aux activités de l'ensemble culturel du centre Georges Pompidou ;

Elle recourt à ses services communs, aux conditions fixées par la convention liant les deux établissements. Le directeur de la bibliothèque est membre du conseil de direction du centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

TITRE I^{er}

Organisation et fonctionnement.

Art. 4. — La bibliothèque publique d'information est administrée par un conseil d'administration et dirigée par un directeur.

Art. 5. — Le conseil d'administration comprend seize membres, à savoir :

Membres de droit.

Le président de l'établissement public du centre Georges Pompidou, président ;

L'administrateur général de la bibliothèque nationale, vice-président ;

Le directeur du livre ;

Le directeur du budget au ministère de l'économie et des finances ou son représentant ;

Le président de la commission des affaires culturelles du conseil de Paris.

Membres désignés.

Un représentant du ministre de l'éducation ;

Un représentant du secrétaire d'Etat aux universités ;

Un membre du Conseil d'Etat, désigné par le Conseil d'Etat ;
Un membre de la Cour des comptes, désigné par la Cour des comptes ;

Quatre personnalités nommées en raison de leur compétence par le ministre chargé des affaires culturelles ;

Trois représentants du personnel.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration autres que les membres de droit, est de trois ans. Ce mandat peut être renouvelé. En cas de décès ou de démission des membres nommés, si cette démission ou ce décès survient plus de six mois avant l'expiration de leur mandat, il est pourvu à leur remplacement selon les mêmes procédures. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Le directeur de la bibliothèque, le contrôleur financier et l'agent comptable assistent aux séances du conseil avec voix consultative, ainsi que toute autre personne dont il paraîtrait utile au président de recueillir l'avis.

Les fonctions de président et de membre du conseil d'administration sont gratuites.

Art. 6. — Le conseil d'administration vote le budget. Il statue sur l'acceptation ou le refus des dons et legs. Il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par son président. Il est obligatoirement consulté sur le règlement intérieur de la bibliothèque et sur le rapport annuel d'activité, que le directeur lui soumet avant de le transmettre au ministre chargé des affaires culturelles. Il délibère sur les questions qui sont de sa compétence aux termes des décrets susvisés des 10 décembre 1953 et 29 décembre 1962.

Les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires quinze jours après la transmission du procès-verbal au ministre chargé des affaires culturelles, à moins que celui-ci n'y fasse opposition. Toutefois, les délibérations portant sur le budget et sous réserve des dispositions de l'alinéa ci-dessus, sur ses modifications, ainsi que celles portant sur le compte financier, les emprunts, les acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé des affaires culturelles.

Parmi les décisions modificatives du budget, sont seules soumises au conseil celles qui comportent soit une augmentation du montant total des dépenses, soit des virements de crédits entre la section des opérations en capital et la section de fonctionnement ou entre les chapitres de matériel et les chapitres de personnel. Les autres décisions modificatives sont prises par le président du conseil d'administration en accord avec le contrôleur financier. Elles sont exécutoires par provision et doivent être validées par le conseil d'administration, dans un délai de six mois.

Art. 7. — Le conseil d'administration se réunit obligatoirement en session ordinaire deux fois par an sur convocation de son président. En outre, il peut se réunir à la demande du ministre chargé des affaires culturelles, de son président ou du directeur de la bibliothèque.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque réunion après avis du directeur. Il veille à l'exécution des décisions du conseil d'administration.

Les délibérations du conseil ne sont valables que si la moitié au moins des membres en exercice sont présents. Si ce nombre n'est pas atteint, le conseil peut être réuni à nouveau à l'expiration d'un délai minimum de huit jours. Il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 8. — Le directeur de la bibliothèque est nommé par décret sur proposition du ministre chargé des affaires culturelles, après avis du président du conseil d'administration. Il est choisi parmi le personnel scientifique des bibliothèques.

Par délégation du président auquel il rend compte de son action, il dirige l'établissement et assure l'exécution des délibérations du conseil d'administration.

Il engage le personnel dont la nomination n'est pas réservée à une autre autorité.

Il a autorité sur l'ensemble du personnel. Il élabore le règlement intérieur de la bibliothèque.

Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il signe pour le compte de l'établissement la convention prévue à l'article 1^{er}. Il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement.

Art. 9. — La responsabilité du bon ordre et de la sécurité dans les locaux de la bibliothèque publique d'information est confiée au président de l'établissement public du centre Georges Pompidou.

Art. 10. — Le personnel de la bibliothèque comprend des fonctionnaires et agents de l'Etat qui lui sont affectés et des agents contractuels de l'établissement.

TITRE II

Régime financier.

Art. 11. — Le budget de l'établissement comprend en recettes :
Les subventions de l'Etat et des collectivités publiques ;
Les dons et legs et leurs revenus éventuels ;

Les recettes provenant de l'exercice d'activités propres à la bibliothèque ;
Les recettes provenant des droits d'entrée aux expositions et aux manifestations organisées par la bibliothèque ainsi que l'exploitation des salles d'exposition et de réunion qui lui sont réservées ;

Les produits de ventes et prestations de toute nature assurées aux usagers et notamment les produits de la vente de publications ;

Les contributions versées et les reversements effectués par le centre Georges Pompidou dans les conditions prévues par la convention liant les deux établissements.

Art. 12. — Le budget de l'établissement comprend en dépenses les frais de fonctionnement en matériel et en personnel, les dépenses d'équipement, ainsi que les contributions versées et les reversements effectués au profit du centre Georges Pompidou dans les conditions prévues par la convention et, d'une manière générale, toutes les dépenses nécessaires à son activité.

Art. 13. — La gestion financière et comptable de l'établissement est assurée conformément aux dispositions applicables aux établissements publics à caractère administratif, en particulier des articles 14^o à 25 du décret du 10 décembre 1953 et des articles 151 à 189 du décret susvisé du 29 décembre 1962.

Art. 14. — L'agent comptable est nommé par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé des affaires culturelles.

Art. 15. — L'établissement est soumis au contrôle financier de l'Etat institué par le décret susvisé du 25 octobre 1935. Ce contrôle est assuré par un contrôleur financier, placé sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances.

Les modalités du contrôle sont définies par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé des affaires culturelles.

Art. 16. — Les marchés sont passés et exécutés dans les formes et conditions prescrites pour les marchés de l'Etat.

Art. 17. — Les régies de recettes et de dépenses peuvent être créées par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé des affaires culturelles.

Art. 18. — Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'éducation, le secrétaire d'Etat à la culture, le secrétaire d'Etat aux universités et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1976.

Par le Premier ministre : JACQUES CHIRAC

Le ministre de l'économie et des finances, JEAN-PIERRE FOURCADE

Le ministre de l'éducation, RENÉ HARY

Le secrétaire d'Etat à la culture, MICHEL GUY

Le secrétaire d'Etat aux universités, ALICE SAUVIER-SEITZ

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique), GABRIEL PERONNET

DECRET DU 24 DECEMBRE 1992 PORTANT STATUT ET ORGANISATION DU CNAC GP

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE

Décret n° 92-1351 du 24 décembre 1992 portant statut et organisation du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

NOR : MEN9200453D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, et du ministre du budget,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 310 G et 384 A de son annexe II ;

Vu le code du domaine de l'Etat, et notamment son article R. 81 ;

Vu l'ordonnance n° 45-1546 du 13 juillet 1945 modifiée portant organisation provisoire des musées des beaux-arts, ensemble le décret n° 45-2075 du 31 août 1945 pris pour son application ;

Vu la loi de finances n° 63-456 du 23 février 1963, et notamment son article 60 ;

Vu la loi n° 75-1 du 3 janvier 1975 portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ;

Vu le décret du 25 octobre 1935 instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 76-82 du 27 janvier 1976 portant création de la Bibliothèque publique d'information ;

Vu le décret n° 81-169 du 20 février 1981 relatif à la fixation des tarifs dans les musées, monuments et collections appartenant à l'Etat ;

Vu le décret n° 81-240 du 3 mars 1981 relatif aux prêts et aux dépôts d'œuvres des musées nationaux ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu la décision n° 82-127 L du Conseil constitutionnel en date du 10 novembre 1982 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décrète :

TITRE I^{er}

ORGANISATION

Art. 1^{er}. - L'Etablissement public du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou comprend le département du Musée national d'art moderne-centre de création industrielle, le département du développement culturel, des directions et des services.

Le centre peut s'associer avec la Bibliothèque publique d'information et l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique ; les subventions de l'Etat à cet institut sont attribuées par l'établissement public.

Il peut également s'associer avec les organismes qui contribuent à la réalisation de ses missions et au développement de ses ressources et de ses activités.

Les conventions d'association fixent notamment les modalités selon lesquelles les activités de ces divers organismes sont coordonnées avec celles de l'établissement public et les modalités selon lesquelles ces organismes participent aux services communs.

Art. 2. - Le président du centre Georges-Pompidou est nommé sur proposition du ministre chargé de la culture par décret en conseil des ministres pour une durée de trois ans renouvelable. Il préside le conseil de direction et le conseil artistique.

Art. 3. - Le président dirige l'établissement public. A ce titre :

1° Il a autorité sur les départements, directions et services et sur tout le personnel de l'établissement ;

2° Il décide, sous réserve des conventions prévues à l'article 1^{er}, de la répartition entre les organismes, les activités et les manifestations des espaces affectés à l'établissement public ;

3° Il est responsable de la sécurité, du bon ordre et de l'entretien des bâtiments, ainsi que de leur gestion technique ; il assure cette responsabilité pour le compte des organismes associés qui sont accueillis dans les locaux du centre ;

4° Il organise les départements, directions et services ;

5° Il nomme à tous les emplois, sous réserve des dispositions de l'article 8 du présent décret ;

6° Il représente l'établissement en justice ;

7° Il prépare la programmation annuelle et pluriannuelle des manifestations et arrête cette dernière après approbation par le conseil de direction ;

8° Il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement ; il passe les marchés sous réserve des dispositions du titre III du présent décret et les adjudications de travaux ;

9° Il prépare le projet de budget de l'établissement et le règlement intérieur en vue de leur adoption par le conseil de direction. Il passe les actes d'acquisition, d'échange et de vente concernant les immeubles, les transactions et les conventions d'association mentionnées à l'article 1^{er}, avec l'autorisation du conseil de direction ;

10° Il accepte, au nom et pour le compte de l'Etat, les dons et legs consentis au centre.

Art. 4. - Le conseil d'orientation de l'établissement public comprend :

1° Trois représentants de l'Assemblée nationale désignés par l'Assemblée nationale ;

2° Trois représentants du Sénat désignés par le Sénat ;

3° Un représentant de la ville de Paris désigné par le conseil de Paris ;

4° Un représentant de la région Ile-de-France désigné par le conseil régional ;

5° Cinq représentants du ministre chargé de la culture ;

6° Un représentant du ministre chargé de l'éducation ;

7° Un représentant du ministre chargé du budget ;

8° Quatre personnalités françaises ou étrangères désignées par arrêté du ministre chargé de la culture ;

9° Trois représentants élus pour trois ans par le personnel, réparti en trois collèges selon la nature et la hiérarchie des fonctions. Un suppléant est élu pour chaque titulaire en même temps et dans les mêmes conditions que lui. Il succède au titulaire lorsque celui-ci cesse d'exercer ses fonctions dans l'établissement pour quelque cause que ce soit ou lorsque le titulaire perd la qualité en raison de laquelle il a été élu.

Le conseil élit parmi ses membres un président pour une durée de trois ans.

Le président de l'établissement public, un commissaire du Gouvernement nommé par arrêté du ministre chargé de la culture et le contrôleur financier assistent aux séances avec voix consultative. D'autres responsables de l'établissement, désignés par le président du conseil d'orientation, peuvent assister aux délibérations à titre consultatif.

Le conseil donne son avis sur les orientations culturelles ainsi que sur le projet de budget de l'établissement public. Le président de l'établissement public lui soumet chaque année un rapport d'activité.

Art. 5. - Le conseil de direction de l'établissement public comprend, outre le président, les responsables de services suivants :

- le directeur général ;

- les directeurs des départements ;

- les directeurs des organismes associés.

D'autres responsables de l'établissement, désignés par le président du centre, peuvent assister aux délibérations à titre consultatif. Le commissaire du Gouvernement, le contrôleur financier et l'agent comptable assistent aux délibérations à titre consultatif.

Le président réunit le conseil au moins trois fois par an ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Sous réserve des dispositions de l'article 15 du présent décret et de celles de l'article 3 du décret n° 81-169 du 20 février 1981 susvisé, les délibérations du conseil de direction sont exécutoires de plein droit si le commissaire du Gouvernement n'y fait pas opposition dans les dix jours qui suivent soit la réunion du conseil de direction s'il y a assisté, soit la réception du procès-verbal de la séance. Cette opposition cesse d'avoir effet si, dans un délai d'un mois, elle n'a pas été confirmée par le ministre chargé de la culture.

Le conseil de direction vote le budget présenté par le président et, dans les cas prévus à l'article 15, les décisions modificatives. Il approuve la programmation artistique et culturelle issue des travaux du conseil artistique en prévoyant les moyens correspondants. Il approuve le compte financier, le règlement intérieur, les participations ainsi que les actes d'acquisition, d'échange et de vente concernant les immeubles de l'établissement public, les transactions et les conventions d'association mentionnées à l'article 1^{er}. Il fixe la politique tarifaire.

Il donne son avis sur l'organisation générale des services et sur la répartition générale des activités dans les espaces.

Art. 6. - Le conseil artistique comprend les directeurs des départements et organismes associés et des personnalités représentant l'ensemble des activités culturelles du centre. Celles-ci sont désignées par le président au sein de l'établissement ainsi que, dans la proportion d'un tiers des membres du conseil au maximum, à l'extérieur de celui-ci. Il émet des propositions et donne un avis sur la politique culturelle et la programmation des manifestations.

Une décision du président définit la composition du conseil et ses modalités de fonctionnement.

Art. 7. - Le directeur général est nommé par le président. Il est, sous l'autorité du président, chargé de l'administration et de la gestion de l'établissement public. Il prépare et met en œuvre les décisions du président et du conseil de direction. Le mandat du directeur général prend obligatoirement fin avec celui du président.

Art. 8. - Les directeurs de département sont nommés sur proposition du président par arrêté du ministre chargé de la culture. Ils sont, sous l'autorité du président, responsables de la politique artistique et culturelle de leur département dans le cadre des orientations générales définies aux articles précédents.

Art. 9. - Un administrateur général, nommé par le président, assure l'administration des départements et directions chargés de la production culturelle.

TITRE II

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Art. 10. - Les immeubles de l'Etat affectés au ministre de la culture et utilisés par le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou dans l'exercice de ses missions sont attribués à cet établissement à titre de dotation.

Un arrêté conjoint des ministres chargés de la culture et du domaine mentionne la liste des immeubles et des conditions de l'attribution à titre de dotation.

Les meubles utilisés par le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou dans l'exercice de ses missions sont transférés, en toute propriété, à cet établissement à l'exception de ceux affectés à la bibliothèque publique d'information.

Art. 11. - L'établissement public du centre Georges-Pompidou a la capacité juridique pour procéder aux opérations suivantes :

1° Acquérir ou exploiter tout droit de propriété littéraire ou artistique ;

2° Faire breveter toute invention ou déposer en son nom tout dessin, modèle, marque ou titre de propriété industrielle correspondant à ses productions ;

3° Valoriser, selon toute modalité appropriée, les droits intellectuels ci-dessus mentionnés ;

4° Faire les actes de commerce nécessaires à l'accomplissement de ses missions ;

5° Procéder avec l'accord préalable du ministre chargé du budget à des prises de participation ;

6° Procéder à des placements de fonds dans les conditions prévues aux articles 174 et 175 du décret du 29 décembre 1962 susvisé.

Art. 12. - Les conventions qui lient l'établissement public et les organismes associés sont approuvées par le ministre chargé de la culture. Elles déterminent notamment :

1° Les modalités de la participation des organismes associés aux activités du centre ;

2° Les locaux réservés à l'usage exclusif des organismes associés ;

3° Les conditions d'utilisation des locaux communs ;

4° Les modalités de l'assistance technique de l'établissement public à ces organismes pour l'exécution de certaines tâches administratives ;

5° Les règles selon lesquelles ces organismes auront recours aux services communs, notamment en ce qui concerne l'administration, l'informatique, l'audiovisuel, les services commerciaux ;

6° Les responsabilités en matière d'ordre et de sécurité ;

7° Le montant de la participation financière des organismes associés aux charges communes du centre, ainsi que, éventuellement, la part des ressources de l'établissement public affectée à ces organismes.

Art. 13. - Les recettes de l'établissement public comportent :

1° Les subventions de l'Etat, des collectivités publiques ou de tous organismes publics ou privés ;

2° Les revenus de biens meubles et immeubles ;

3° Le produit des emprunts et des participations ;

4° Le produit des aliénations ;

5° Le produit des droits d'entrée ;

6° Le produit des activités commerciales et des concessions d'emplacements à des entreprises publiques ou privées ;

7° La rémunération des prestations de service qui pourraient être fournies à des personnes ou organismes publics ou privés ;

8° Les dons et legs ;

9° Toutes autres recettes permises par les lois et règlements en vigueur.

Art. 14. - Les dépenses de l'établissement public comprennent les frais de personnel, de fonctionnement, d'équipement et d'une manière générale toutes les dépenses nécessaires à l'activité de l'établissement.

Elles comportent également les subventions que l'établissement public verse en accord avec les autorités de tutelle à des organismes publics ou privés.

Art. 15. - Le régime financier et comptable défini par le décret du 10 décembre 1953 susvisé et les articles 154 à 189 du décret du 29 décembre 1962 susvisé et par l'article 60 de la loi de finances du 23 février 1963 relatif à la responsabilité des comptables publics est applicable à l'établissement public.

L'établissement est également soumis au contrôle financier de l'Etat prévu par le décret du 25 octobre 1935. Les modalités de ce contrôle sont fixées par arrêté conjoint du ministre du budget et du ministre chargé de la culture.

Art. 16. - Le budget, les décisions modificatives soumises au conseil de direction, le compte financier, les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles sont approuvés par arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la culture.

Parmi les décisions modificatives du budget, sont subordonnées à une décision préalable du conseil de direction celles qui comportent soit une augmentation du montant total des dépenses, soit des virements de crédits entre la section des opérations en capital et la section de fonctionnement ou entre les chapitres de matériel et les chapitres de personnel. Les autres décisions modificatives sont prises par le président en accord avec le contrôleur financier. Elles sont exécutoires par provision et doivent être validées par le conseil de direction à sa plus prochaine réunion.

Art. 17. - L'agent comptable est nommé par arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la culture.

Des régies d'avances et de recettes peuvent être instituées dans les conditions prévues au décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 susvisé.

Art. 18. - La réglementation des marchés de l'Etat est applicable aux marchés de l'établissement public, sauf dérogations prévues par décret en Conseil d'Etat.

TITRE III

DISPOSITIONS RELATIVES AU STATUT DES COLLECTIONS

Art. 19. - En application de l'article 2 de la loi du 3 janvier 1975, le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou assure la conservation, l'étude, l'enrichissement, la présentation au public et la mise en valeur des collections appartenant à l'Etat, dont l'établissement a la garde depuis sa création ou par acquisition ultérieure à titre onéreux ou gratuit pour le compte de l'Etat.

Ces collections sont représentatives de la production artistique et de la création architecturale et industrielle depuis le début du XX^e siècle ; elles peuvent comprendre également les fonds documentaires et les archives qui les concernent.

Art. 20. - L'acquisition à titre onéreux, sur les ressources du centre, des œuvres ou objets destinés à faire partie de ses collections est décidée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission d'acquisition.

Cette commission donne également son avis sur l'acceptation des dons et legs, lorsqu'ils consistent en œuvres ou objets destinés à prendre place dans les collections du musée ou en sommes d'argent expressément destinées à l'achat de ces œuvres.

Elle est consultée conformément aux dispositions des articles 310 G II et 384 A de l'annexe II du code général des impôts pour les œuvres ou les objets susceptibles d'entrer dans les collections du Musée national d'art moderne-centre de création industrielle telles que définies à l'article 19 du présent décret.

Dans la limite de 10 p. 100 du budget d'acquisition, le directeur du Musée national d'art moderne-centre de création industrielle peut procéder directement à des acquisitions. Il rend compte de ces achats à la commission.

La composition et les modalités de fonctionnement de la commission d'acquisition sont définies par arrêté du ministre chargé de la culture.

Art. 21. - Le président du centre Georges-Pompidou peut exercer au nom de l'Etat le droit de préemption sur les œuvres présentées en ventes publiques susceptibles d'entrer dans les collections du centre telles que définies à l'article 19 du présent décret.

Les acquisitions par voie de retenue sur les objets présentés en douane à l'exportation sont prononcées, après examen par les conservateurs du Musée national d'art moderne-centre de création industrielle, par le directeur des musées de France, à la demande du président du centre Georges-Pompidou.

Art. 22. - Le centre Georges-Pompidou est habilité à consentir des prêts et des dépôts d'œuvres ou d'objets faisant partie de ses collections aux organismes et pour les buts mentionnés par le décret n° 81-240 du 3 mars 1981 susvisé, après avis d'une commission des prêts et dépôts dont la composition et les modalités de fonctionnement sont définies par arrêté du ministre chargé de la culture.

Art. 23. - Le ministre chargé de la culture peut diligenter des missions d'inspection pour contrôler la bonne gestion des collections, vérifier la tenue des inventaires et le respect des règles applicables aux collections publiques.

Art. 24. - Le décret n° 76-83 du 27 janvier 1976 portant statut du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou est abrogé.

Art. 25. - Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 1992.

PIERRE BÉRÉGOVOY

Par le Premier ministre :

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'éducation nationale et de la culture,*

JACK LANG

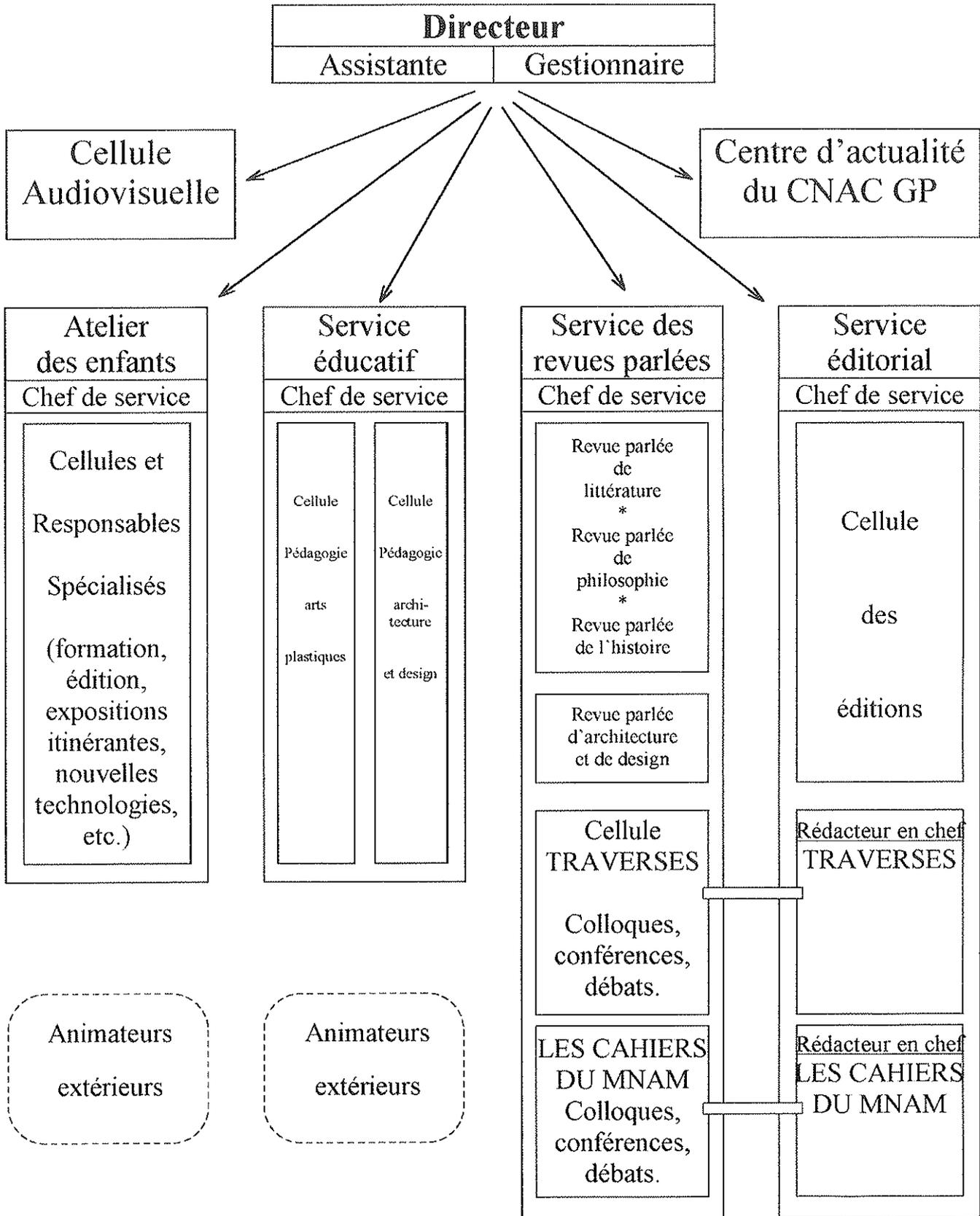
*Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique
et des réformes administratives,*

MICHEL DELEBARRE

Le ministre du budget,

MARTIN MALVY

Le département du développement culturel



MANIFESTATION PLURIDISCIPLINAIRE

LA VILLE Février-Mai 1994

EXPOSER LA VILLE

- La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993
=> Grande Galerie, 5ème étage
- Paris : l'image excentrique
=> Véranda, façade extérieure de la Galerie Sud
- Voyage dans la ville
=> Atelier des enfants, Forum

- Des villes et des nuits
=> Galerie de la BPI, 2ème étage

BPI

- Walter Benjamin : le passant, la trace
=> Galerie Nord, Mezzanine

VISIONS URBAINES

- Cycle cinéma de fiction
=> Salle Garance
- Cycle cinémas et vidéos pluriels
=> Studio 5
 - . L'univers des villes
(MNAM/CCI)
 - . Carnets de ville
(MNAM/CCI)
 - Réalités urbaines
(BPI)

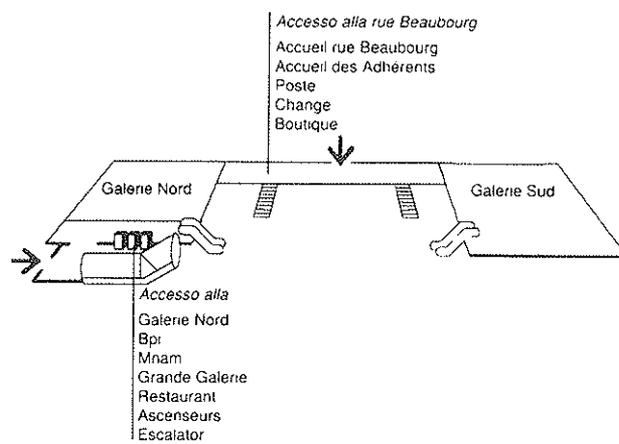
DIRE LA VILLE

- La ville en oeuvre
=> Grande salle (" Revue Parlées ")

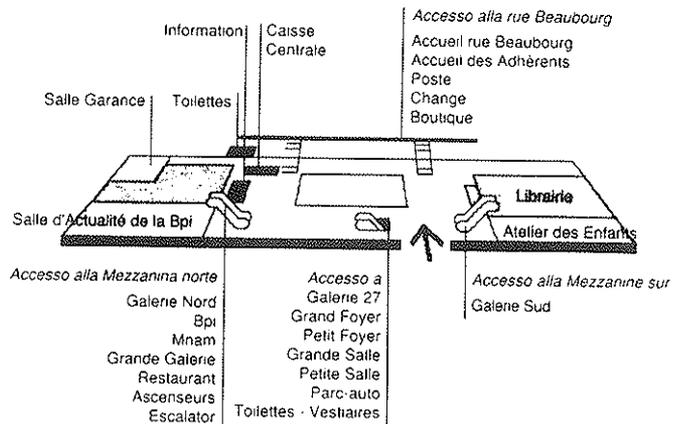
- Ecrire la ville
=> Petite salle (BPI)
- Repères et métamorphoses : la ville en questions
=> Salle d'Actualité de la BPI, Forum
- Réalités urbaines
=> Petite salle, forum (BPI)
- La vision urbaine des enfants
=> Studio 5

LES DIFFERENTS ESPACES D'ANIMATION DU CENTRE

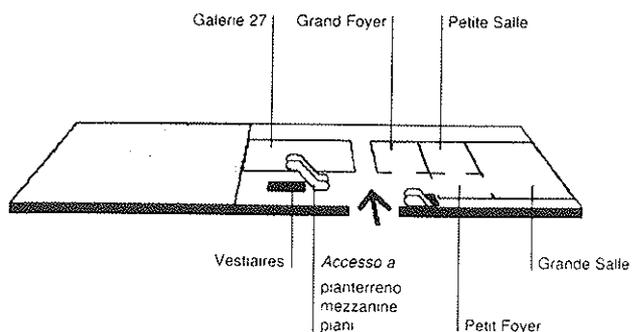
Mezzanine (niveau rue Beaubourg)



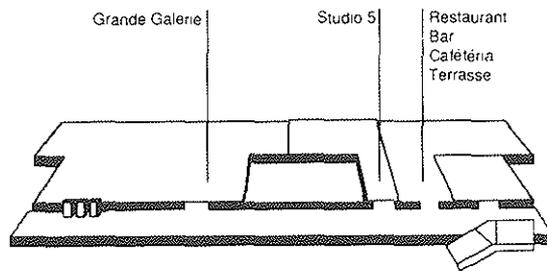
Forum (niveau piazza)



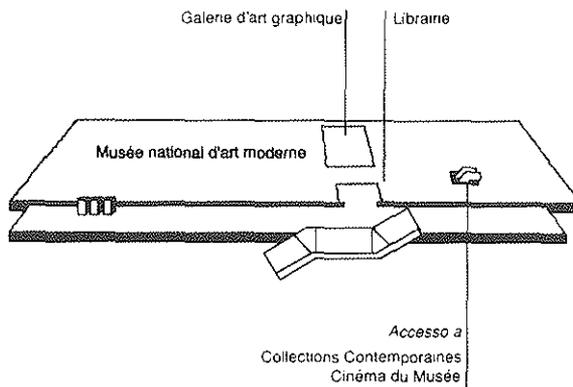
1er sous-sol



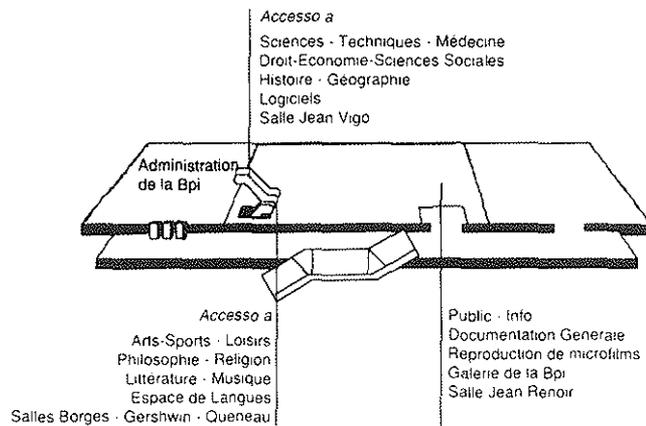
5ème étage



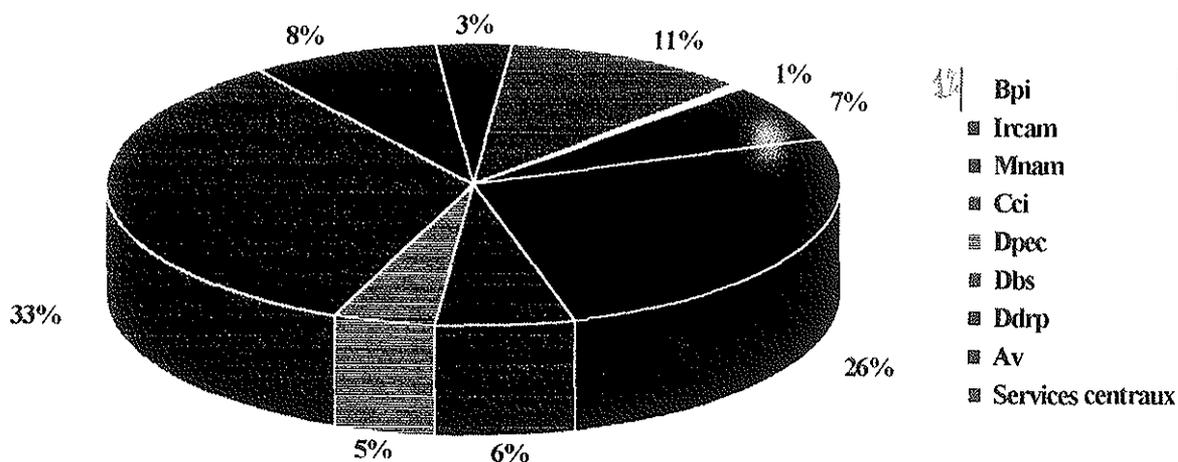
4ème étage



2ème étage



Budget 1992 : répartition des dépenses entre les services



Budget 1994 du Centre

- Masse salariale (personnel permanent)	183.9MF
- Vacances et cachets	12.5MF
- Production des manifestations	36.2MF
- Acquisition d'oeuvres	20.7MF
- IRCAM	29.9MF
- Subventions à la BPI	1.25MF
- Direction du bâtiment et de la sécurité	84.2MF
Entretien et installation électrique	26MF
Loyers	16.2MF
Nettoyage	17.7MF
Electricité	15.5MF
- Investissements	92.9MF
Travaux sur le bâtiment	78MF
Equipement informatique et audiovisuel	6MF
Equipement en matériels et mobilier IRCAM	4MF
Achat de fonds documentaires	0.73MF

